



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 069



1^{re} SESSION



42^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 15 juin 2017



Présidente

Mme Marilyn Gladu

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 15 juin 2017

•(0845)

[Traduction]

La présidente (Mme Marilyn Gladu (Sarnia—Lambton, PCC)): Bonjour, chers collègues. Nous reprenons notre étude de la sécurité économique des femmes au Canada.

On me dit que quelques-uns de nos témoins qui devaient être présents sont en route. Alors je crois que nous allons commencer.

Nous recevons Connie Laurin-Bowie, directrice générale d'Inclusion International, par vidéoconférence.

Connie, je vous invite à présenter votre allocution d'ouverture au Comité. Vous avez sept minutes.

Mme Connie Laurin-Bowie (directrice générale, Inclusion International): Merci de me donner l'occasion de m'adresser au Comité, et merci au Comité pour les travaux qu'il mène relativement à cette question importante.

Comme vous l'avez dit, je suis directrice générale d'Inclusion International. Nous sommes une organisation qui vient en aide aux personnes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille.

Je vous parle de New York aujourd'hui. Nous participons à une conférence d'États parties aux Nations unies. La ministre Qualtrough est présente ici avec nous pour parler des enjeux qui touchent les personnes handicapées. De façon plus particulière, nous avons beaucoup discuté cette semaine des femmes ayant un handicap. Par conséquent, l'occasion qui m'est offerte de vous parler du contexte et des enjeux particuliers auxquels font face les femmes handicapées au chapitre de la sécurité économique arrive au moment opportun et est certainement importante, tant à l'échelle internationale qu'au Canada.

Nous collaborons à l'échelle mondiale et avec nos membres au Canada pour aborder les multiples formes de discrimination qui touchent les personnes handicapées, et plus particulièrement les femmes. J'aimerais vous parler aujourd'hui de deux aspects légèrement différents de l'insécurité économique des femmes. L'un d'eux a trait aux femmes qui ont elles-mêmes un handicap, un accent particulier étant mis sur la déficience intellectuelle dans le cadre de nos travaux. L'autre concerne les répercussions qu'a sur les femmes le fait d'avoir des enfants handicapés, lorsqu'elles sont les principales responsables des soins à donner à ces enfants qui, très souvent quand ils grandissent, continuent de vivre avec leur famille tout au long de leur vie adulte.

Commençons par le premier enjeu et la première catégorie, à savoir les femmes handicapées elles-mêmes. Statistique Canada estime qu'environ 15 % des femmes au Canada ont une forme ou une autre de handicap qui limite leurs activités au quotidien d'une certaine façon.

Nous savons que partout au pays, peu importe l'endroit, les femmes qui ont une déficience intellectuelle sont sous-employées et

figurent parmi les plus exclues du marché du travail. Très souvent, cela n'a rien à voir avec leur handicap, mais beaucoup plus avec les soutiens auxquels elles ont accès pour pouvoir travailler. Parfois, selon la province, cela a aussi à voir avec le rapport qu'elles ont avec les mesures de soutien provinciales dont elles bénéficient à cette échelle pour leur handicap. Dans certains cas de personnes qui travaillent et qui touchent des prestations de soutien aux personnes handicapées d'une province, il y a une limite quant à la somme de travail qu'elles peuvent accomplir sans perdre ce soutien. Très souvent, en raison de la nature du rapport que les personnes entretiennent avec le marché du travail, du travail à temps partiel et de l'insécurité d'emploi, tous des éléments qui sont à la source du faible revenu, la réticence à renoncer à l'admissibilité à des prestations de soutien aux personnes handicapées représente tout un obstacle lorsqu'il s'agit de demeurer sur le marché du travail et d'avoir un lien important avec celui-ci.

D'autres intervenants vous auront probablement parlé davantage des défis particuliers qui se posent au chapitre de l'emploi pour les femmes handicapées. Je vais donc aborder brièvement les enjeux liés aux femmes qui prennent soin d'un enfant ou d'un adulte handicapé.

Ce que nous constatons souvent, c'est que le lien avec le marché du travail des femmes qui ont un enfant handicapé devient assez précaire. Elles sont plus susceptibles de devoir s'absenter du travail, non seulement pour donner des soins, mais aussi se rendre à divers rendez-vous chez le médecin et pour défendre leur cause, en l'absence d'un meilleur terme, afin que leurs enfants puissent avoir une place dans la collectivité. Il est très difficile pour quelqu'un qui doit passer du temps à discuter avec les responsables du système scolaire concernant la fréquentation de l'école par son enfant de maintenir un lien fort avec le marché du travail.

Il arrive souvent que les femmes qui ont des enfants handicapés se retrouvent à devoir abandonner le marché du travail en raison des diverses responsabilités qu'elles assument. À long terme, particulièrement pour les familles qui ont des enfants ayant une déficience intellectuelle, peu importe où elles vivent dans le monde, et non pas seulement au Canada, nous savons que la plupart des adultes qui ont une déficience intellectuelle demeurent à la maison avec leur famille. Cela se vérifie à la fois dans les pays où le revenu est faible et dans ceux où le revenu est plus élevé, peu importe s'il existe des systèmes de soutien efficaces et bien établis.

•(0850)

Je crois que la compréhension du rôle que les familles jouent pour permettre à leurs membres de jouer un rôle dans la collectivité en tant qu'adultes présente un réel défi, particulièrement lorsque ces personnes sont jeunes et qu'elles ont des problèmes d'inclusion, que ce soit au sein des services de garde ou dans le système scolaire. Cela peut avoir un impact réel sur la capacité des femmes de demeurer sur le marché du travail, sans parler, évidemment, des répercussions liées à l'insécurité du revenu.

Je mentionnerai brièvement certains des domaines où le gouvernement fédéral pourrait jouer un rôle, à la fois du point de vue des répercussions sur les femmes handicapées et de celles sur les femmes qui s'occupent ou qui sont les mères d'enfants handicapés.

Je vais commencer par celui qui a probablement le plus de répercussions, à savoir les services de garde d'enfants. Si nous avons des services de garde inclusifs et de bonne qualité, qui permettent aux enfants handicapés de fréquenter l'école, l'impact est énorme sur leur inclusion plus tard dans le système scolaire et sur la possibilité pour leur mère de travailler. On parle de services de garde inclusifs, et je crois que ce problème se pose pour les enfants qui ne sont pas handicapés, et certainement pour les mères qui sont aux prises avec les responsabilités et les soins additionnels qu'exige un enfant handicapé, si elles ne sont pas en mesure d'avoir accès à des services de garde inclusifs et de bonne qualité. C'est à ce moment-là que le lien avec le marché du travail commence à se détériorer. C'est donc dire que le rôle des services de garde est énorme.

Je dirais aussi que, du point de vue de la sécurité du revenu, le logement représente un enjeu majeur pour les femmes qui sont elles-mêmes handicapées. Nous ne proposons pas d'initiatives de logement particulières pour les femmes handicapées. Nous croyons plutôt que la stratégie générale en matière de logement doit tenir compte des besoins de ces femmes.

Nous avons besoin de mesures destinées à l'emploi pour appuyer les personnes handicapées, afin qu'elles aient un lien plus fort avec le marché du travail.

Enfin, je crois qu'il y a toujours place dans le système fiscal pour explorer des façons de compenser les coûts liés au handicap.

Sans me lancer dans de longues recommandations, je crois que ce sont les éléments clés sur lesquels le gouvernement fédéral devrait se pencher pour améliorer la sécurité de revenu des femmes handicapées et des femmes qui prennent soin de personnes handicapées.

La présidente: Excellent. Merci.

Se joint à nous, en personne, Samantha Letourneau, gestionnaire de l'établissement, de la Central Vancouver Island Multicultural Society de Nanaimo.

Je présume que vous connaissez Mme Malcolmson, qui fait partie de notre comité.

À titre personnel, nous recevons Jaime Smith, directrice principale du Centre pour l'emploi et l'innovation de la St. Francis Xavier University.

Bienvenue mesdames.

Nous allons commencer par Samantha. Vous avez la parole pour sept minutes.

Mme Samantha Letourneau (gestionnaire de l'établissement, Nanaimo, Central Vancouver Island Multicultural Society): Je vous remercie de me donner la possibilité de m'adresser à vous au nom de la Central Vancouver Island Multicultural Society. Je l'apprecie beaucoup.

Afin de vous donner un bref aperçu, la Central Vancouver Island Multicultural Society sert environ 1 100 nouveaux arrivants par année. Comme de nombreux services aux immigrants au Canada, nous avons reçu cette année un afflux important de réfugiés pris en charge par le gouvernement et par le secteur privé. Je vais parler au nom des immigrants qui sont venus ici comme réfugiés pris en charge par le secteur privé ou par le gouvernement, ou en tant que

nouveaux arrivants souhaitant immigrer au Canada de différentes façons, et plus particulièrement des femmes, évidemment.

Nous savons que les femmes sont désavantagées dans la population active simplement parce qu'elles sont des femmes, et encore plus lorsqu'elles sont des femmes immigrantes et réfugiées. Si l'on veut assurer la participation économique des femmes immigrantes et réfugiées, qui présentent des profils culturels et linguistiques divers, il faut supprimer les obstacles qui se posent actuellement.

Parmi ceux qui ont déjà été abordés figure l'absence de services de garde faciles d'accès et abordables. La connaissance de la langue locale est essentielle pour l'intégration des nouveaux arrivants, particulièrement sur le marché du travail, une bonne connaissance de la langue étant un prérequis puissant de l'emploi et du salaire. Nous avons constaté que les femmes immigrantes demeurent souvent à la maison pour s'occuper de leurs jeunes enfants, parce qu'elles n'ont pas accès à des services de garde abordables, et qu'elles ont par conséquent des possibilités limitées d'apprendre l'anglais.

En ce qui a trait aux niveaux de scolarité et à l'expérience de travail, la préférence des employeurs pour les qualifications et l'expérience de travail locales pénalise de toute évidence les immigrants. Il se peut que les femmes immigrantes qui retardent le moment d'entrer sur le marché du travail parce qu'elles prennent soin de leurs enfants ou de personnes âgées aient à faire face à des difficultés plus grandes lorsqu'elles tenteront de le faire plus tard.

En ce qui a trait à la discrimination, les femmes provenant de divers horizons culturels font l'objet de discrimination fondée sur la race et le sexe, indirecte ou directe. Dans la région du centre de l'île de Vancouver, nous avons aussi vu des femmes immigrantes faire l'objet de discrimination fondée sur leurs croyances religieuses. Ces cas ont été soumis au tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique.

Compte tenu de ces réalités, nous aimerions proposer les recommandations suivantes.

La première a trait à des services de garde universels et abordables. Cela profiterait à toutes les femmes, et plus particulièrement à celles qui ont un faible revenu et qui proviennent de familles de petits salariés immigrants et de divers horizons.

La deuxième concerne le soutien qu'il faudrait fournir aux centres d'aide aux immigrants pour qu'ils offrent des cours d'anglais aux femmes et à leurs jeunes enfants. Ces cours de langue spécialement conçus feraient intervenir à la fois un professeur d'anglais et un éducateur de la petite enfance, qui travailleraient ensemble pour aider les mères et leurs enfants à améliorer leurs compétences linguistiques. Cette recommandation vise à résoudre à la fois l'isolement et l'absence de services de garde.

La troisième a trait à l'augmentation du soutien financier, grâce à l'élargissement des ententes de contribution déjà en place avec les sociétés sans but lucratif d'aide aux immigrants, en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes d'emploi innovateurs pour les femmes. À l'heure actuelle, en Colombie-Britannique, il existe des lacunes dans les programmes d'emploi destinés aux femmes, et il n'y a pas de programmes d'emploi conçus particulièrement pour les femmes immigrantes ou réfugiées.

La quatrième concerne les incitatifs aux études, comme des bourses et des subventions pour les femmes immigrantes à faible revenu qui souhaitent poursuivre une carrière en sciences de l'environnement, en élaboration des politiques et en génie, afin de combler l'écart entre les sexes.

Par ailleurs, il faudra activement mettre en oeuvre la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes des Nations unies, la CEDAW, dont le Canada est signataire. Elle définit la discrimination à l'égard des femmes comme « toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance [et] la jouissance [par les femmes] des droits de l'homme ». Aux termes de la convention, les États parties qui y adhèrent s'engagent à prendre une série de mesures, afin de mettre fin à la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, y compris en intégrant le principe d'égalité entre les hommes et les femmes, en abolissant toutes les lois discriminatoires et en adoptant des lois appropriées pour interdire la discrimination contre les femmes.

La recommandation générale n° 19 de la CEDAW mentionne le « droit à des conditions de travail justes et favorables » pour les femmes.

Le Canada pourrait jouer un rôle de chef de file relativement à l'application de la CEDAW.

Enfin, j'aimerais mentionner une motion de la députée Sheila Malcolmson concernant l'importance de l'ajout de lits dans les refuges et les logements de transition.

● (0855)

Nous voyons de nombreuses femmes immigrantes qui viennent à Nanaimo ou dans la région du centre de l'île de Vancouver pour échapper à la violence, et elles sont souvent isolées parce qu'elles n'ont pas d'autre famille au Canada. Du fait du nombre limité de logements et de lits dans les refuges, ainsi que de la quantité limitée de logements abordables en général, ces femmes choisissent souvent de demeurer avec leur agresseur pour ne pas se retrouver à la rue.

Je sais que cette idée n'est pas nouvelle, mais nous devons envisager une stratégie nationale en matière de logement pour aider les femmes, ainsi que les familles à faible revenu et les familles de petits salariés, à obtenir la sécurité économique.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons maintenant entendre Jaime Smith pendant sept minutes.

Mme Jaime Smith (directrice principale, Centre pour l'emploi et l'innovation, St. Francis Xavier University, à titre personnel): Je vous remercie de me recevoir aujourd'hui. Je suis certainement très honorée et touchée d'être ici.

On m'a demandé de vous faire part de mon parcours d'entrepreneure et de leader dans la perspective d'une personne qui réside dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse. Même si on m'a demandé de vous expliquer les défis liés au rôle d'entrepreneur et de leader communautaire dans une région rurale de la Nouvelle-Écosse, pour rendre cela un peu plus pittoresque, je pourrais mentionner des anecdotes comme le fait d'enfiler une robe à l'arrière d'une minifourgonnette, après une journée bien remplie — j'en vois quelques-unes approuver autour de la table — et de passer de la salle de réunion à un gala pour l'inauguration du Prix de la femme chef d'entreprise, que j'ai reçu en raison de l'équilibre que je semble être capable d'établir entre mon travail et ma vie personnelle. Je me rappelle aussi avoir quitté en vitesse une réunion du conseil provincial que je présidais, afin de répondre à mon téléphone qui sonnait sans arrêt, mon sixième sens de mère me disant qu'il valait mieux que je réponde, pour apprendre enfin qu'il y avait un problème assez grave à l'école dont, par chance, mon mari a pu s'occuper.

Je pourrais aussi parler des défis liés à l'équilibre à établir dans une entreprise innovatrice en croissance au sein d'une collectivité rurale, lorsque le succès de votre produit repose sur l'établissement de relations et de réseaux et qu'il faut répondre présente lorsque des possibilités de leadership s'offrent, et en apprendre plus sur les conflits d'intérêts de la façon la plus intéressante qui soit. Je pourrais aussi parler des défis de la recherche de soutien financier pour retourner aux études, afin d'élargir mes aptitudes en matière de développement communautaire et de leadership au féminin. Mais je m'égare...

Grâce à mon histoire, j'aimerais montrer la force et la résilience ainsi que les réalités des femmes en région rurale qui lancent des entreprises et mettent sur pied des organismes sociaux. Je vois l'entrepreneuriat comme une façon d'aborder la vie professionnelle en gardant un équilibre avec la vie familiale, ainsi que de relever des défis dans le domaine social.

Au cours de la première décennie de ma carrière, j'ai travaillé comme planificatrice professionnelle dans deux villes de la région de l'Atlantique, pendant que mon mari étudiait en médecine. J'ai souvent dû prendre des petits contrats de consultation pour payer les factures, à une époque où nous avions deux jeunes enfants. J'étais très occupée. À l'été de 2009, j'ai décidé de prendre ma retraite. J'ai dit à mon mari que je me retirais — lui-même travaillait et nous venions d'avoir un troisième enfant — et j'ai quitté mon emploi comme planificatrice dans le domaine de la santé communautaire au sein de ma petite collectivité rurale. J'entrevois des réductions budgétaires dans le domaine de la santé et, comme j'occupais mon emploi depuis peu, j'aurais probablement été la première à être touchée. J'ai donc profité de ce vent de changement qui soufflait.

Je suis demeurée à la maison et j'ai fait comme font de nombreuses femmes des régions rurales au Canada. J'ai fait du bénévolat. J'ai lancé un programme de bibliothèque. J'ai fait du mentorat. Je demeurais à la maison avec les enfants et je me sentais très privilégiée de pouvoir le faire. Je crois qu'il est réellement important de le mentionner. Toutefois, un peu plus tard, lorsque mon plus jeune est devenu plus indépendant, et comme je m'ennuyais des aspects professionnels du travail, j'ai décidé de reprendre le collier. Les emplois en urbanisme n'étaient pas réellement accessibles dans ma collectivité, et ceux en planification de la santé communautaire étaient disparus depuis longtemps en raison des réductions budgétaires dans le secteur de la santé.

À ce moment-là, j'ai lancé un cabinet d'experts-conseils de très petite envergure. Je pensais ne prendre que deux ou trois contrats par année, dont je pourrais m'acquitter pendant que Charlie faisait la sieste sur le divan, et j'avais l'impression que tout irait bien. Toutefois, mon entreprise a rapidement pris de l'expansion. Il y avait un besoin relativement grand dans la collectivité en matière de développement communautaire, d'engagement communautaire et de collaboration avec les organismes sans but lucratif dans le secteur de la santé communautaire. J'ai pu obtenir des services de garde au YMCA local, où mes enfants pouvaient se rendre après l'école, mais leur coût représentait environ 40 % du revenu de mon entreprise à ce moment-là. Pour une raison ou pour une autre, les femmes pensent toujours qu'elles sont responsables des coûts des services de garde.

Tout au long de cette expansion de mon entreprise, j'ai reçu un soutien émotif incroyable. La gestion de mon entreprise a été la source de beaucoup de larmes et de stress, mais m'a aussi permis de profiter d'un soutien financier de la part de mon mari. Au fur et à mesure que mon entreprise prenait de l'expansion et que j'ai eu plus de contrats, j'ai réinvesti ce que je pouvais et j'ai réuni un groupe d'associées, qui se trouvaient être des femmes extrêmement douées de ma collectivité rurale.

J'ai joint les rangs de la chambre de commerce et j'ai établi des liens avec d'autres propriétaires d'entreprises, en plus de participer à certaines séances au Centre for Women in Business, à Mount St. Vincent, séances qui ne sont pas offertes dans les collectivités rurales. Lorsque vous vivez à deux ou trois heures de route de la ville la plus proche, prendre une journée complète pour participer à un séminaire d'une heure représente tout un investissement.

J'ai raffermi mes contacts à l'échelle locale et j'ai remarqué qu'un certain nombre d'organisations locales destinées aux femmes entrepreneures commençaient à voir le jour dans la collectivité. Ces organisations continuent d'ailleurs de prendre de l'expansion. En 2014, en partenariat avec le Nova Scotia Community College, des entreprises et la chambre de commerce, quatre femmes de ma région et moi-même avons lancé une plateforme de leadership participatif communautaire appelée Pictou County 2020. Nous avons commencé par tenir des débats communautaires concernant le bien-être et l'aide sociale dans notre collectivité. Nous avons été estomaquées de voir plus de 200 personnes y participer. Ces personnes avaient toute une vision d'une collectivité en santé, unie, florissante et forte, ouverte au changement et axée sur le leadership, la collaboration, le mentorat et l'entrepreneuriat.

• (0900)

Notre équipe d'animateurs d'expérience et dévoués de 2020 poursuit son travail et, en 2017, nous avons tenu une autre séance à laquelle plus de 30 organisations et entreprises locales ont participé pour mettre en commun leurs histoires de réussite et de positivité. Nous n'avions pas prévu que la presque totalité des présentations seraient faites par des femmes, qui sont venues proposer la mise sur pied de nouvelles organisations pour servir la collectivité locale et de nouvelles entreprises ayant un objectif social. Nous commençons à voir émerger des projets d'innovation sociale et d'entrepreneuriat à l'échelle locale.

À ce moment-là, j'ai aussi décidé d'entreprendre ma maîtrise en éducation des adultes à St. FX University, ce qui a marqué le début d'un nouveau cycle pour moi. Je suis actuellement la directrice principale du Centre pour l'emploi et l'innovation à St. FX University. Nous sommes réellement inspirés par les principes du mouvement d'Antigonish et par les travaux du révérend Moses Coady. Le département de l'extension de l'enseignement croit en l'habilitation des collectivités et des personnes, afin d'offrir une vie remplie et plus épanouie à tous.

Le Centre pour l'emploi et l'innovation vise à favoriser une main-d'œuvre résiliente, efficace et qualifiée en Nouvelle-Écosse, grâce à la recherche, à l'engagement communautaire, à la collaboration, au leadership et au renforcement des capacités.

Mon parcours vise réellement la création d'une vie remplie et plus épanouie pour moi-même, ma famille et ma collectivité. Je vous engage à tenir compte, dans une optique rurale, de la façon dont nous pouvons créer un accès équitable et abordable aux services de garde et de transport, ainsi qu'à d'autres services qui appuient les femmes qui décident de lancer une entreprise et de faire un travail utile. Comment pouvons-nous soutenir des secteurs comme la santé et les

services communautaires, dont l'effectif est principalement constitué de femmes? Comment pouvons-nous faire participer les femmes à un dialogue utile concernant l'avenir qu'elles envisagent pour elles-mêmes et leurs familles? Comment pouvons-nous célébrer la force et la résilience des femmes au Canada?

Merci.

• (0905)

La présidente: Excellent. Merci.

Nous allons commencer notre ronde de questions avec ma collègue, Mme Damoff. Vous avez sept minutes.

Mme Pam Damoff (Oakville-Nord—Burlington, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente.

Merci à tous les témoins d'être présents ici.

Je vais commencer mes questions, dont la plupart seront probablement destinées à Connie Laurin-Bowie.

Bonjour, Connie. J'aimerais vous remercier de votre présence et du travail inlassable que vous faites pour rendre notre société plus inclusive, non seulement ici au Canada, mais partout dans le monde.

Étant donné que votre organisation oeuvre à l'échelle mondiale, je me demande si vous pourriez nous faire part de certaines pratiques exemplaires que des groupes d'autodéfense ou des gouvernements ont élaborées et que nous pourrions envisager de mettre en oeuvre ici au Canada.

Mme Connie Laurin-Bowie: Merci, Pam. Je suis très heureuse de vous voir et je vous remercie de l'occasion qui m'est offerte de m'adresser à vous.

Comme je l'ai mentionné au début de mes observations, nous sommes ici aux Nations unies à discuter de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Du fait de l'accent de plus en plus grand qui est mis sur les enjeux liés aux personnes handicapées, et plus particulièrement aux femmes handicapées, un débat intéressant a lieu concernant les pratiques des différents pays. Une part importante de ce débat est axée sur les obstacles réels auxquels les femmes font face, ce qui fait qu'il y a une amorce de dialogue concernant les innovations utiles dont nous pourrions tirer parti.

Tout comme la personne qui m'a précédée, je crois que l'un des domaines de travail réellement intéressants et en plein essor concerne les femmes entrepreneures. Je crois que les femmes handicapées des pays où le revenu est faible s'acquittent souvent de tâches bénévoles non rémunérées et qu'elles effectuent une somme énorme de travail dans leurs collectivités, tant comme mères que comme femmes handicapées.

Je crois qu'il est réellement intéressant de voir comment nous commençons à investir dans ce genre de choses. Comment pouvons-nous soutenir l'entrepreneuriat? Comment pouvons-nous appuyer le rôle que les femmes jouent dans la transformation des collectivités? Cela va beaucoup plus loin qu'un simple atelier où des femmes apprennent à faire des colliers ou quelque chose du genre. Cela a davantage à voir avec le rôle que les femmes jouent dans leurs collectivités, afin de contribuer à les améliorer, parce qu'elles connaissent et comprennent elles-mêmes ces collectivités, ainsi que les rapports qui y existent.

Je crois qu'au niveau des politiques publiques, il existe d'excellents exemples de services de garde de qualité et inclusifs, et il n'y a probablement pas un intervenant qui comparaitra devant vous sans parler des services de garde. Qu'il s'agisse de services de garde officiels subventionnés par le gouvernement ou de services informels créés par des femmes dans les collectivités dans le but de s'épauler mutuellement, le domaine est vaste.

Mme Pam Damoff: Connie, pouvez-vous me dire qui offre des services de garde inclusifs de façon efficace?

● (0910)

Mme Connie Laurin-Bowie: Il existe en fait de très bons exemples au Canada. Vous serez intéressée d'apprendre que l'un de ces services se trouve à proximité de votre circonscription, à Milton. Il y a une association pour l'intégration communautaire à Milton qui fournit du soutien à des initiatives de services de garde inclusifs. Ce n'est pas l'association qui fournit les services de garde, mais elle appuie les services de garde qui sont inclusifs. Cela devrait être un modèle à encourager. Nous ne voulons pas nécessairement créer des services de garde particuliers pour les enfants handicapés. Nous aimerions plutôt nous assurer que des soutiens sont en place, afin que les services de garde soient inclusifs.

Il existe des pratiques exemplaires en matière de services de garde inclusifs et d'éducation de la petite enfance dans de nombreux pays. En Nouvelle-Zélande, par exemple, il y a un excellent programme de services de garde inclusifs. Il y a aussi certaines initiatives spécifiques au niveau de la province ou de l'État qui sont intéressantes, dans plusieurs secteurs de compétence. Dans la plupart des pays, cela se situe à l'échelle communautaire, et non pas à l'échelle nationale, mais il en existe quelques-uns qui sont assez exceptionnels.

Mme Pam Damoff: Je ne sais pas si vous savez que notre ministre a signé un cadre avec nos collègues provinciaux et territoriaux, cette semaine, concernant l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. L'un des quatre ou cinq principes a trait à l'inclusion.

Mme Connie Laurin-Bowie: Je suis très heureuse d'apprendre cela. Je ne le savais pas.

Mme Pam Damoff: Vous avez parlé du travail bénévole non rémunéré, qui se fait aussi ici au Canada. Je crois que les gens sont souvent surpris de voir des personnes comme Karina, que vous avez rencontrée dans ma circonscription, qui « travaille » dans un service de garde, mais de façon bénévole. J'en garde un souvenir très vif. Quand on lui demande pourquoi elle n'est pas rémunérée, elle dit que c'est parce qu'elle n'a pas de capacités, mais en la regardant, on sait bien que ce n'est pas le cas.

À l'heure actuelle, même ici au gouvernement fédéral, j'ai un employé à mon bureau qui vient au travail un jour par semaine et à qui je verse le salaire minimum. Vous connaissez Steven. Il travaille aussi dans des ateliers provinciaux où il reçoit seulement 5 \$ par jour, pour du travail effectué en partenariat avec le gouvernement fédéral. Croyez-vous que nous pourrions jouer un rôle, au gouvernement fédéral, pour nous assurer que quiconque travaille pour nous, peu importe le travail effectué, reçoive au moins le salaire minimum?

Mme Connie Laurin-Bowie: Je suis absolument d'accord. Je ne suis pas complètement à jour, province par province, concernant les restrictions. Je crois que cela a beaucoup à voir avec l'interaction entre les soutiens provinciaux qu'une personne peut recevoir. Un emploi à 5 \$ par jour n'est pas réellement un emploi; cela s'apparente beaucoup plus à la participation à un programme. La façon de limiter

cela consisterait à dire qu'une personne devrait recevoir le salaire minimum, peu importe son handicap ou l'étiquette qu'on lui accole. Pour que cela se produise, nous devons collaborer avec les provinces, afin qu'elles modifient leurs restrictions au chapitre des soutiens aux personnes handicapées pour les personnes qui travaillent.

Mme Pam Damoff: D'accord. Merci. Vos observations sont utiles.

J'ai une autre question. Nous savons que plus de la moitié des plaintes qui sont soumises à la Commission canadienne des droits de la personne le sont par des personnes handicapées. Voyez-vous une façon d'améliorer ce processus ici au Canada? Je sais que vous vous occupez de ces questions, non seulement ici, mais partout dans le monde.

Oh, je vois que c'est le temps qui me reste.

Mme Connie Laurin-Bowie: Est-ce que nous manquons de temps? Est-ce que c'est le signal?

La présidente: Nous pouvons écouter la réponse à cette question, puis nous passerons à autre chose. Je vais donner à tous une minute de plus.

Mme Connie Laurin-Bowie: Je vais terminer là-dessus.

La ministre Qualtrough, ici à New York, participe aux discussions concernant la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle parle à ses collègues d'autres pays de façons dont la Loi canadienne pour les personnes handicapées pourrait être raffermie, afin de protéger les gens, et même davantage, pour que nous ne retrouvions pas avec un système uniquement fondé sur les plaintes, mais plutôt un système proactif dans la façon dont il soutient les personnes handicapées pour qu'elles décrochent un emploi et bénéficient des mesures de soutien dont elles ont besoin, un système qui tient compte de leur situation de revenu.

Des mesures sont déjà prises par ce gouvernement, qui pourraient être raffermies, mais je crois que le Canada est sur la bonne voie en ce qui a trait aux mesures à prendre pour assurer l'inclusion des personnes handicapées dans la communauté.

● (0915)

Mme Pam Damoff: Merci, Connie.

La présidente: Très bien.

Nous allons maintenant passer à ma collègue, Mme Vecchio. Vous avez sept minutes.

Mme Karen Vecchio (Elgin—Middlesex—London, PCC): Merci beaucoup.

Jaime, j'aimerais commencer avec vous aujourd'hui. Je suis réellement touchée que quelqu'un d'une collectivité rurale de la Nouvelle-Écosse soit ici aujourd'hui. Je crois que c'est fantastique, parce qu'il faut définitivement tenir compte des régions rurales lorsque l'on évalue autant d'options différentes pour résoudre les préoccupations des femmes et surmonter les obstacles auxquels les familles font face.

Vous avez mentionné les services de garde dans les collectivités rurales. Pouvez-vous me donner une idée de ce qui existe dans votre collectivité et de ce que vous considérez comme la meilleure solution pour certaines de nos collectivités rurales lorsqu'il s'agit de services de garde?

Mme Jaime Smith: Dans les villes et les grands centres, il y a toujours des possibilités que ces services soient offerts par le YMCA et d'autres types d'organisations. Toutefois, les heures du jour pendant lesquelles ces services sont offerts sont certainement limitées, ce qui fait que leur accessibilité est moins grande pour les infirmières, ou d'autres personnes qui travaillent par poste, chez Michelin par exemple, ou dans d'autres entreprises. Ces services ne sont pas accessibles pour eux.

Il y a des femmes dans les petites collectivités qui offrent des services de garde chez elles, afin de pouvoir demeurer à la maison et de se faire un revenu d'appoint pour elles-mêmes. Toutefois, il y a certaines limites à cet égard aussi. Il en existe de nombreux autres types, par exemple, une femme plus âgée qui vient chez vous, afin que vous puissiez bénéficier de ce service à domicile.

Dans les collectivités rurales, nous disposons aussi du soutien des familles. C'est de cette façon que de nombreuses personnes peuvent survivre et travailler, grâce au soutien de parents et d'amis qui les entourent réellement. Les options sont assez variées, et l'accessibilité de chacune d'elles dépend des moyens dont dispose la personne qui en a besoin. Avez-vous accès au transport? Avez-vous accès à tous ces autres types de soutien qui vous permettront de vous prévaloir de cette option de services de garde? Avez-vous la possibilité de déclarer les paiements versés au titre de ces services? Nous savons qu'il est parfois difficile dans les collectivités rurales de payer quelque chose de 20 \$ à l'occasion pour avoir de l'aide pour s'occuper des enfants, ce qui permet de soutenir en même temps la famille de cette personne.

Les options sont assez larges.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

J'ai beaucoup de respect pour le ministre Duclos, mais l'une de mes préoccupations lorsqu'il s'agit de services de garde vient du fait que les besoins sont très différents et doivent être pris en compte très différemment, surtout lorsqu'il s'agit du fractionnement entre les régions urbaines et rurales.

Je viens d'une collectivité de 300 personnes. Les services de garde n'auraient jamais été une option pour moi, pour être bien honnête. Dans de nombreuses familles agricoles, les deux parents travaillent. Je crois qu'il est réellement important, lorsqu'il s'agit de financement des services de garde, de se demander comment résoudre les enjeux à l'extérieur des grands centres.

Vous avez mentionné le YMCA, qui fait partie de l'équation, mais qui n'est pas présent dans toutes les collectivités. Dans certaines des collectivités rurales plus éloignées, je me demande vraiment comment ce financement serait utilisé. J'apprécie que le ministre ait cela à coeur, parce que je sais qu'il a un grand coeur, mais en même temps, nous devons nous assurer que nos familles des collectivités rurales vont être prises en compte lorsque l'on se penchera sur ces problèmes. Il est très intéressant que vous ayez mentionné cela.

De ce point de vue aussi, je sais que j'ai lu beaucoup d'études sur la collaboration avec des femmes entrepreneures pour la création de services de garde accrédités qui reçoivent quatre ou cinq enfants.

Samantha ou Jaime, y a-t-il eu des discussions à ce sujet dans vos collectivités, afin que cela devienne un débouché d'emploi réel pour les femmes dans les petites collectivités rurales? Je sais que certaines personnes dans ma collectivité offrent des services de garde qui accueillent des groupes de cinq enfants, ce qui leur permet de bien gagner leur vie. Avez-vous des exemples de cela? Y a-t-il quelque chose que nous pouvons faire pour intéresser des hommes ou des

femmes à créer des places en garderie chez eux, en tant qu'entrepreneurs?

Mme Jaime Smith: Je vais peut-être commencer.

Je crois que l'examen de ces autres options fait partie de la façon plus large d'aborder cet enjeu. Dans les collectivités rurales, nous retrouvons aussi des organisations communautaires qui assurent le lien entre les femmes entrepreneures. Ces réseaux connectés de soutien pourraient fournir une façon de veiller à offrir des services de garde plus universels et d'assurer la mise en place de mesures de sécurité et de lignes directrices concernant ce qui se passe dans les foyers où ces services sont offerts. Nous savons que les gens ont les meilleures intentions du monde. Comment les appuyons-nous pour qu'ils s'acquittent très bien de ces tâches?

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

Mme Samantha Letourneau: Nous voyons quelque chose de très similaire dans la région de Nanaimo et au centre de l'île de Vancouver, les nouvelles arrivantes tentant de trouver un moyen de gagner leur vie en gardant leurs enfants et d'autres enfants chez elles. Encore une fois, il existe des préoccupations concernant la sécurité et l'assurance que...

• (0920)

Mme Karen Vecchio: L'assurance qu'il s'agit du bon environnement, oui.

Mme Samantha Letourneau: Oui.

Mme Karen Vecchio: Absolument.

Merci beaucoup.

J'aimerais maintenant passer à Connie.

Connie, au sein du comité des ressources humaines et du développement des compétences, nous étudions la réduction de la pauvreté. Parmi les choses que nous avons déterminées figure l'effet sur le taux marginal d'imposition du retour au travail de nombreuses personnes handicapées. Nous devons reconnaître que nombre des avantages sociaux dont elles profitent ne sont pas imposables. Des choses, comme les services médicaux et de santé, sont aussi fournies par l'entremise de nombre de nos programmes provinciaux. Nous avons déterminé que lorsque les gens retournent au travail, cela leur fait perdre de l'argent dans les faits.

Étant donné que vous travaillez dans ce domaine, j'aimerais avoir vos réflexions pour l'avenir, afin que nous puissions nous assurer que les personnes handicapées ne se voient pas imposer un taux marginal d'imposition et puissent travailler. Nous reconnaissons que nombre d'entre elles ont des compétences. Elles ont peut-être besoin d'un peu plus de formation. Quelques aspects doivent être modifiés légèrement, afin qu'elles aient davantage de succès. Que recommanderiez-vous pour veiller à offrir les meilleures possibilités qui soient aux personnes handicapées?

Mme Connie Laurin-Bowie: Merci de cette question. Je crois qu'il s'agit d'un enjeu réellement important pour les femmes et les hommes handicapés.

À mon avis, le réel défi est de faire une distinction entre les coûts liés au handicap d'une personne, dont certains que vous venez de mentionner, et l'aspect de la sécurité du revenu. Si les coûts liés au handicap d'une personne qui ne travaille pas sont couverts, il n'y a pas de raison qu'ils ne les soient pas dans le cas d'une personne qui travaille.

Je crois que ce qui se produit, c'est qu'entre le système fiscal et les mesures de soutien aux personnes handicapées à l'échelle provinciale, nous n'avons pas encore déterminé d'équilibre. Certaines dispositions du système fiscal pourraient être améliorées. Cela compenserait les coûts cachés du handicap d'une personne qui travaille, ainsi que les coûts plus spécifiques. À cette fin, il faudrait utiliser le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le crédit d'impôt pour frais médicaux.

Mme Karen Vecchio: C'est donc dire qu'un crédit d'impôt pour personnes handicapées remboursable est ce que vous...

Mme Connie Laurin-Bowie: Il existe des façons... Exactement.

Je crois que l'un des défis consiste à convaincre les provinces de continuer d'offrir des mesures de soutien aux personnes handicapées qui travaillent. C'est donc dire qu'il faut s'assurer que celles-ci ne leur sont pas retirées et veiller à ce qu'au niveau fiscal, les coûts non définis associés au handicap soient reconnus.

Mme Karen Vecchio: Excellent.

Samantha, j'ai une question rapide pour vous. Votre rapport annuel montre que votre organisation a accueilli, en date de mars 2016, huit familles syriennes.

Mme Samantha Letourneau: Le nombre que nous avons accueilli a augmenté depuis.

Mme Karen Vecchio: Oui, il s'agissait des statistiques en date du 3 mars 2016. Si l'on examine leur situation au moment de leur arrivée et leur situation actuelle, qu'en est-il de leur stabilité économique? Ont-ils recours aux banques alimentaires? Ont-ils trouvé un emploi? Comment cela se passe-t-il dans votre collectivité?

Mme Samantha Letourneau: Il y a toutes sortes de situations. Nombre d'entre eux continuent de perfectionner leurs compétences linguistiques. Comme je l'ai dit, sans une bonne connaissance de l'anglais, il est très difficile pour eux de décrocher un emploi, ce qui fait qu'ils sont nombreux à utiliser encore les banques alimentaires. Certains reçoivent un soutien au revenu. Il faut assurer de la formation en emploi et d'autres mesures similaires. Certains ont trouvé un emploi, mais d'autres ont beaucoup de difficulté.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup, Samantha.

La présidente: D'accord.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Malcolmson, pendant sept minutes.

Mme Sheila Malcolmson (Nanaimo—Ladysmith, NPD): Merci, madame la présidente.

Samantha Letourneau, un grand merci de ma part à la Central Vancouver Island Multicultural Society. C'est un travail imposant et héroïque que vous accomplissez dans la collectivité, sans ressources supplémentaires. C'est une responsabilité énorme. Merci à toute votre équipe.

Nous avons entendu des témoins de Citoyenneté et Immigration Canada mardi et d'autres de l'Immigrant Services Association of Nova Scotia il y a quelques semaines, qui allaient dans le même sens que vos observations. Ils ont signalé que l'apprentissage de la langue était l'un des obstacles les plus importants à la justice économique et à la sécurité économique pour les Néo-Canadiennes au moment d'avoir accès à un emploi. Ils ont également mentionné la garde des enfants et le transport. Comme vous en avez parlé également, je ne mettrai pas l'accent là-dessus.

Cependant, je crois que le Comité n'a pas une bonne vision d'ensemble du problème avec la seule expression « l'apprentissage de

la langue constitue un obstacle ». Vous serait-il possible de compléter la description de la situation économique actuelle de ces femmes? Également, pouvez-vous établir des projections quant à leur vie future, même à la retraite, si elles ne peuvent pas avoir accès à de bons emplois qui leur permettent de bâtir un peu de sécurité et de stabilité?

Mme Samantha Letourneau: Le fait de ne pas pouvoir parler la langue du pays où l'on vit est un important facteur d'isolement. Lorsque les événements font en sorte de retarder l'accès à des cours d'anglais — la garde des enfants, les soins à des parents âgés, l'appartenance à une culture où les femmes restent à la maison pour s'occuper des enfants, peu importe ce que c'est — cela complique l'accès à un emploi stable. Quand on ne parle pas la langue, on peut trouver des emplois très élémentaires. Cependant, il est très difficile d'avoir accès à des emplois administratifs ou à des postes de gestion.

Désolée, j'ai un blanc. Je suis un peu fatiguée du voyage.

• (0925)

Mme Sheila Malcolmson: J'imagine que si les seuls emplois auxquels on a accès sont, disons, des emplois d'ouvrier, ils n'offrent peut-être pas beaucoup de sécurité, ils sont peut-être saisonniers. Ce ne sont pas des emplois à temps plein qui donnent accès à l'assurance-emploi ou à une pension, alors cela peut...

Mme Samantha Letourneau: Oui, cela joue également: ce sont des emplois temporaires qui n'offrent aucune sécurité. Ce pourrait être des emplois dans le domaine agricole. Nous avons vu ce genre d'histoire en Colombie-Britannique, où des femmes étaient venues de l'Inde pour travailler à la ferme dans des conditions très dangereuses parce que c'était le seul emploi qu'elles pouvaient trouver.

Nous voyons ce genre de chose dans la région centrale de l'île de Vancouver également. Le fait de vivre constamment dans la pauvreté, sans pouvoir avancer parce qu'on ne maîtrise pas la langue, crée une situation très défavorable. Ce n'est pas par manque de volonté d'apprendre la langue, mais par manque d'accès à l'apprentissage.

Mme Sheila Malcolmson: Lors de vos autres conversations, incluant celles avec vos clients, vous avez décrit de façon très convaincante que si une personne ne s'intègre pas aux réseaux de la collectivité, elle n'entendra pas parler des emplois disponibles, ne disposera pas de références personnelles utiles et ne pourra pas se rendre à l'entretien d'embauche faute de service de garde. Il y a un certain nombre de ces situations qui entraînent la personne vers le bas.

Mme Samantha Letourneau: Ces situations défavorables sont nombreuses et je vais vous donner un autre exemple. Nous avons des femmes qui sont arrivées ici comme réfugiées prises en charge par le gouvernement, des femmes très intelligentes avec des diplômes de maîtrise en ingénierie mécanique, des doctorats en littérature arabe, etc., mais elles seront incapables de trouver les postes qui leur conviennent au Canada si leurs qualifications acquises à l'étranger ne sont pas d'abord reconnues — c'est un tout autre débat que nous pourrions lancer ici, en même temps que celui de la maîtrise de la langue. C'est également très dangereux d'occuper un emploi quand on ne maîtrise pas la langue dans laquelle les instructions sont données. Cela nous ramène à l'enjeu de la sécurité. Si un employeur n'offre pas l'aide nécessaire à votre compréhension, cela peut entraîner d'autres problèmes.

Mme Sheila Malcolmson: Merci de mentionner la Convention des Nations unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Dans la même logique que votre témoignage, je vois que le rapport du 18 novembre de la CEDAW exprimait la préoccupation du Comité quant à la lenteur des progrès réalisés par le Canada dans le domaine de l'emploi et, plus spécifiquement, de l'accès au marché du travail par les femmes autochtones, immigrantes afro-canadiennes, réfugiées, demandeuses d'asile et handicapées. Au paragraphe 39e), l'organisation donne des directives très précises à notre gouvernement.

Nous ne recevons ces rapports que tous les cinq ans, et le dernier de ceux-ci a influencé notre étude. Merci de l'avoir porté à notre attention.

Le témoin d'Inclusion International a affirmé que la famille constituait le principal soutien des personnes handicapées et a recommandé que le gouvernement investisse plus dans les services pour les personnes handicapées et leurs familles.

Pouvez-vous expliquer brièvement ce que représenterait pour ces familles un meilleur accès aux prestations d'invalidité du RPC?

Mme Connie Laurin-Bowie: Je pense que l'insécurité économique que vivent ces familles s'étend sur le long terme. C'est la conclusion à laquelle vous semblez arriver lorsque vous décrivez leur relation avec le marché du travail. Le fait d'avoir accès aux prestations d'invalidité du RPC leur offrirait une sécurité de revenus à plus long terme. Je crois, cependant, que ce n'est pas seulement un problème de prestations d'invalidité, mais également un problème de soutien aux familles qui prennent soin d'un parent handicapé. La personne handicapée vit sa propre insécurité quant aux revenus. Les mesures que nous pourrions prendre pour soutenir les familles s'ajouteraient à celles qui sont offertes aux personnes handicapées elles-mêmes.

Je ne suis pas certaine de répondre à votre question directement, mais je pense que l'insécurité quant aux revenus est double: celle de la personne qui a besoin d'aide pour être autonome et vivre dans la collectivité — et nous aimerions vraiment encourager les personnes à quitter la résidence familiale une fois adultes —, mais également, celle des familles qui ont prodigué des soins, qui ont besoin d'être compensées, que ce soit par la reconnaissance des soins qu'elles ont offerts ou par des mesures de soutien du revenu, qui pourraient prendre la forme d'une prestation d'invalidité du RPC.

• (0930)

Mme Sheila Malcolmson: Madame Letourneau, nous avons entendu de la part de l'Ontario Council of Agencies Serving Immigrants que les femmes réfugiées et immigrantes sont surreprésentées dans les emplois précaires et peu rémunérés. Pouvez-vous nous dire quelque chose sur les répercussions possibles d'une augmentation du salaire minimum?

Mme Samantha Letourneau: Oui. Prenons l'exemple d'une famille de réfugiés qui vit, à son arrivée, de prestations gouvernementales — qui sont très limitées et qui équivalent au taux d'aide au revenu dans la province.

Cela nous amène au problème du logement social, qui est trop rare. Après la première année, ils doivent essayer de trouver un emploi ou faire une demande d'aide sociale, car les prestations sont terminées. Beaucoup d'entre eux ne veulent pas de l'aide sociale, mais ce sont là les options qui leur sont offertes, alors ils acceptent un emploi au salaire minimum — qui est très bas en ce moment en Colombie-Britannique — et ils ne peuvent pas se permettre un logement, ni de la nourriture, ni d'élever leur famille.

Ils ont donc besoin d'une prestation supplémentaire, mais comme ces fonds ne sont pas disponibles, alors ils continuent de vivre dans la pauvreté. Il est certain que l'augmentation du salaire minimum aiderait un grand nombre de réfugiés bénéficiaires des programmes gouvernementaux. La plupart appartiennent à des familles nombreuses de six ou sept personnes.

La présidente: Très bien.

Nous allons passer à M. Fraser pendant sept minutes.

M. Sean Fraser (Nova-Centre, Lib.): Merci beaucoup, madame la présidente, je vais commencer par Mme Smith.

Merci d'apporter une perspective rurale à cette conversation. Habitant moi-même une collectivité rurale, comme vous le savez, c'est très important pour moi.

Vous avez mentionné à quelques reprises l'importance du transport pour les familles, pour l'accès aux services de garde et aux autres services d'aide disponibles. Dans le dernier budget, nous avons annoncé des crédits pour les infrastructures rurales, incluant, nous l'espérons, le transport public.

Dans les petites collectivités, il n'y a parfois aucun service de transport financé par la municipalité. Croyez-vous qu'il serait utile que des crédits fédéraux soient alloués aux organisations de transport collectif, pour aider les collectivités rurales?

Mme Jaime Smith: Tout à fait.

Des organisations locales comme CHAD Transit à Antigonish, de même que l'organisation de transport de cette localité, monsieur Fraser, offrent aux collectivités locales des solutions innovatrices et garantissent un accès aux services. Ils font de gros efforts avec leurs partenaires locaux pour offrir du transport dans ces collectivités.

Nous avons visité des collectivités, participé à différents projets et engagé de nombreuses conversations sur la santé au cours des 7 à 10 dernières années. Le transport ressortait toujours, chez les gens des collectivités locales, comme la lacune la plus importante, celle qui les empêchait d'améliorer leur santé.

M. Sean Fraser: Bien sûr.

Vous éveillez des souvenirs de l'époque où j'étais enfant. Dans le temps, on pouvait filer un 20 \$ à quelqu'un pour prendre soin des enfants à la maison. Dans les collectivités rurales, c'est un enjeu majeur. Nous n'avons pas toujours accès à des services de garde indépendants. Il y avait six enfants chez nous quand j'étais petit. Barb faisait partie de la famille et elle nous a gardés durant toute mon éducation.

Mis à part l'investissement dans des garderies, pouvez-vous formuler des observations sur la façon dont certains programmes comme l'Allocation canadienne pour enfants, par exemple — qui remet de l'argent directement aux familles pour les aider à assumer ce genre de chose — pourraient contribuer à compenser le coût des frais de garde à la maison.

Mme Jaime Smith: Parfaitement.

Il nous faut aborder les soins à l'enfance de façon très innovatrice. Nous devons comprendre les différents défis des collectivités rurales et le fait que l'accès aux services de garde y est simplement inexistant.

Nous devons également trouver des façons d'appuyer les femmes des collectivités rurales qui souhaitent offrir ce service aux familles. Je ne suis pas certaine de ce que nous pouvons faire, mais cela suppose que l'on regarde bien, que l'on engage la conversation dans les collectivités locales sur les services de garde possibles et sur l'accessibilité à ces derniers, et enfin que l'on soutienne ces femmes afin qu'elles puissent assumer cet emploi.

M. Sean Fraser: J'aimerais délaissier un peu le type d'aide dont vous avez parlé pour creuser un peu plus du côté de votre expérience en qualité d'entrepreneure rurale. Y a-t-il des programmes qui existent actuellement ou qui pourraient être mis sur pied qui auraient fait en sorte que votre entreprise démarre plus facilement dans une collectivité rurale?

• (0935)

Mme Jaime Smith: Tout à fait. Le Centre for Women in Business de l'Université Mount Saint Vincent offre des services extraordinaires aux femmes de la région. Nous y avons eu accès par l'entremise d'un groupe de partenaires et ils sont venus travailler avec nous dans le but de faire grandir notre entreprise locale.

Il a fallu que nous investissions notre propre argent pour les faire venir dans les collectivités rurales, alors si nous pouvions garantir un meilleur soutien à ce genre d'organisation — qui possède deux décennies d'expérience à soutenir des femmes d'affaires dans des contextes ruraux et urbains en Nouvelle-Écosse — ce serait merveilleux.

Il y a également les CBDC, les corporations au bénéfice du développement communautaire, ainsi que Northern Opportunities for Business Limited, de même que les chambres de commerce locales qui peuvent combler les lacunes en fait de développement économique et entrepreneurial dans les collectivités rurales.

Dans les universités de la Nouvelle-Écosse, par exemple, les centres d'entrepreneuriat et d'innovation de l'Université Saint Francis Xavier et, je crois, de l'Université Acadia, offrent ces services. Leur garantir le coup de pouce supplémentaire qui leur permettrait de se rendre dans les collectivités rurales pour offrir leurs services serait grandement bénéfique.

M. Sean Fraser: Au cours d'une étude antérieure sur le fait de contrer la violence fondée sur le sexe, nous avons entendu que le soutien aux organisations communautaires sur le terrain constituait une stratégie efficace. Nous n'avons, à mon souvenir, rien entendu de semblable.

Êtes-vous d'avis que le soutien direct du gouvernement fédéral aux organisations communautaires qui aident les entrepreneures à démarrer constitue une stratégie simple et efficace?

Mme Jaime Smith: Je pense que c'est une stratégie simple et efficace.

Comme je l'ai fait remarquer quand je suis entrée, je souhaitais vraiment me concentrer sur les forces tant du Canada rural que des femmes qui y vivent. S'ils étaient davantage soutenus, nous pourrions améliorer de façon importante le rôle que peuvent jouer les femmes en entrepreneuriat dans les zones rurales.

M. Sean Fraser: Excellent. Merci beaucoup.

J'aimerais changer de sujet et parler un peu à Mme Laurin-Bowie des personnes handicapées. Nous sommes sur le point d'investir beaucoup d'argent dans les infrastructures, notamment dans les services de garde, et vous avez mentionné le besoin de services inclusifs.

Comment pouvons-nous concevoir le programme de sorte que les investissements que nous ferons à l'échelle nationale tiennent compte du besoin de services de garde inclusifs. Quel piège devons-nous éviter afin de prévenir le gaspillage?

Mme Connie Laurin-Bowie: Je pense que le meilleur moment pour mettre en place l'inclusion est la petite enfance, de sorte que l'enfant handicapé soit inclus dans son groupe de camarades à un très jeune âge, alors qu'il commence à apprendre. C'est extrêmement bénéfique, tant en ce qui a trait à l'apprentissage qu'en ce qui a trait à ses perspectives à long terme d'inclusion.

C'est également important, je crois, pour les familles. Les services de garde inclusifs font une différence dans la vie des familles, des femmes en particulier, car elles peuvent demeurer sur le marché du travail. Alors je pense que le modèle, peu importe la manière dont les services de garde seront financés, doit reposer sur la reconnaissance du besoin de services de garde inclusifs, disponibles à tous les enfants de manière égale.

Puis, on doit investir dans les ressources pour appuyer ces services de garde, afin qu'ils aient les moyens et les connaissances pour soutenir des enfants dont les handicaps sont très différents. Ils pourraient également, par exemple, aborder le problème de l'apprentissage de l'anglais comme langue seconde...

M. Sean Fraser: J'aimerais intervenir, car il ne me reste que 30 secondes. Je vais poser la question très rapidement. Devrions-nous investir en formation pour nous assurer d'avoir une main-d'oeuvre apte à offrir des services de garde inclusifs, en plus des installations?

Mme Connie Laurin-Bowie: Je pense que nous avons tout ce qu'il faut au Canada. C'est une question d'affectation des ressources, mais ces ressources existent. Nous pourrions devoir trouver la meilleure façon de les mettre à contribution dans un contexte de garde d'enfants.

M. Sean Fraser: Merci beaucoup.

La présidente: Merci.

Nous allons passer à Mme Vecchio pour les cinq dernières minutes.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

Connie, je voudrais poursuivre avec vous, car l'une des choses que nous avons étudiées dans le comité sur la réduction de la pauvreté est le problème des handicaps épisodiques, comme la sclérose en plaques et le cancer — le cancer n'en est peut-être pas dans cette catégorie. Ce pourrait être une maladie qui fait fluctuer l'état de santé. Quelqu'un pourrait ne pas se sentir bien pendant quelques mois, puis se sentir bien pendant quelques années par la suite.

Quel type de solution recommanderiez-vous pour que les employeurs...? Et du point de vue de la prospérité économique de ces personnes, comment pouvons-nous les aider? Auriez-vous des idées sur les façons de les aider?

Mme Connie Laurin-Bowie: Oui, et j'inclurais dans cette catégorie les personnes souffrant de maladie mentale. L'un des phénomènes en croissance chez les aidantes naturelles, les femmes handicapées et les femmes en général, est la nature épisodique des problèmes de santé mentale et des raisons de quitter le travail. Je pense que c'est un problème d'importance critique.

Une fois de plus, il s'agit de prévoir des dispositions permettant le chômage de courte durée — peut-être des congés pour handicap ou pour maladie qui soient flexibles et qui tiennent compte des besoins des familles. Au niveau fédéral, je crois que certaines dispositions pourraient être prises avec l'assurance-emploi pour tout ce qui dépasse un mois ou deux. Pour les périodes plus courtes, il faudrait consulter le secteur privé et les employeurs fédéraux, à tout le moins, sur la façon de traiter les absences épisodiques du marché du travail.

Certains cas peuvent se régler sans plus de formalités. D'autres exigent que le secteur privé adopte des pratiques de gestion qui tiennent compte des besoins des familles.

● (0940)

Mme Karen Vecchio: Oui, je suis tout à fait d'accord avec vous.

J'ai été propriétaire d'une petite entreprise moi-même pendant un certain temps et j'avais sept employés. Deux d'entre eux souffraient de maladie mentale et avaient des préoccupations de santé mentale. On fait tout ce qu'on peut, mais comme propriétaire de petite entreprise, on a aussi de grands défis. Il est plus facile d'effectuer des remplacements si l'on dispose d'un plus grand nombre d'employés, mais à plus petite échelle, c'est difficile.

Quelles seraient vos suggestions pour ces petites entreprises, qui n'ont peut-être que trois ou quatre employés, mais qui font face à ce genre de situation? Nous avons à cœur le bien-être de l'employé qui souffre, mais nous voulons également nous assurer que l'entreprise survive. Nous reconnaissons que c'est difficile, alors quelles solutions proposez-vous?

Mme Connie Laurin-Bowie: Je gère une très petite organisation opérationnelle. L'une de mes employées vient de prendre congé pour s'occuper de ses enfants handicapés. Cela nous met dans une situation très difficile, car nous n'avons pas les moyens de la remplacer quand elle est en congé.

Je pense qu'on assiste à un changement de culture. Comment le gérer?

Je pense qu'il pourrait y avoir des dispositions pour aider les petites entreprises à faire face à ce genre de problème de ressources humaines. Si un employeur engage une personne qui a un handicap reconnu, alors il pourrait y avoir des dispositions qui permettent aux employeurs d'être compensés ou aidés.

Il existe différents modèles dans différentes parties du monde. Cela pourrait être intéressant. Je pourrais mettre quelque chose par écrit à ce sujet à l'intention du Comité.

Mme Karen Vecchio: J'aimerais bien lire cela. Ce serait fantastique.

Samantha, je voulais vous remercier. Vous avez beaucoup parlé des personnes qui viennent ici et qui tentent de retourner sur le marché du travail. Quelles sont vos préoccupations quant à la reconnaissance des acquis? Quels sont certains de ces obstacles, également?

Mme Samantha Letourneau: Je ne pourrais vous renseigner en détail à ce sujet.

Je dirais qu'une des principales barrières est le coût. La reconnaissance des titres de compétences est un processus très coûteux et très long. Une personne qui vit avec un revenu fixe n'a pas les ressources nécessaires.

Il est vrai qu'il existe actuellement certains programmes d'emploi de même que certains services aux immigrants qui peuvent aider les gens à assumer une partie des coûts de reconnaissance des diplômes étrangers, mais ils ne couvrent pas tout.

Mme Karen Vecchio: En effet.

Lorsque j'étais à Medicine Hat, dans le cadre d'une étude, nous avons parlé d'examiner la question des titres de compétences.

Savez-vous si le programme d'aide offert dans votre collectivité connaît du succès?

Mme Samantha Letourneau: Nous recevons un peu de financement par l'intermédiaire des programmes d'emploi de la Colombie-Britannique pour aider les nouveaux immigrants à faire reconnaître leurs titres de compétences.

Mme Karen Vecchio: Oui, mais il y a aussi les programmes fédéraux. Quelqu'un utilise-t-il les programmes fédéraux?

Mme Samantha Letourneau: À notre établissement, non, pas que je sache.

Mme Karen Vecchio: Croyez-vous que le gouvernement fédéral devrait faire un effort pour s'assurer que les personnes concernées sont au fait de l'existence de ces services?

Mme Samantha Letourneau: Oui.

Mme Karen Vecchio: Nous parlons souvent de ce qui est déjà en place, et les responsables du gouvernement tiennent pour acquis que les gens sont au courant, mais les personnes qui ont de la difficulté à joindre les deux bouts ont tellement d'autres priorités, tellement d'autres défis à surmonter qu'elles n'ont pas toujours le temps de s'informer.

Nous parlons d'équilibre entre la vie personnelle et la vie professionnelle. Sauf que quand vous essayez de tout équilibrer, famille, travail, enfants, argent et j'en passe, il est parfois difficile de trouver ne serait-ce que cinq minutes.

Nous pourrions certainement faire mieux, à l'échelle fédérale, pour nous assurer que les gens sont au courant de ces programmes.

Mme Samantha Letourneau: C'est ce que je pense. À nos clients aussi, nous devons communiquer cette information, sinon, ils ne savent pas qu'il existe une possibilité de couvrir les coûts liés à la reconnaissance de leurs titres de compétences. Le coût est un obstacle, mais la lenteur du processus en est un autre.

Mme Karen Vecchio: Je comprends.

Merci beaucoup.

La présidente: Très bien.

C'est tout le temps que nous avons pour notre premier groupe de témoins.

Nous allons brièvement suspendre la séance pendant que nous nous préparons à accueillir les autres témoins.

● (0940)

_____ (Pause) _____

● (0945)

La présidente: Bien. Nous sommes de retour avec notre deuxième groupe de témoins pour notre étude sur la sécurité économique des femmes au Canada.

Nous accueillons aujourd'hui quatre témoins: Anne Davis, coordonnatrice de programme à la Comox Valley Transition Society, Ellen Froot, directrice générale d'Alberni Community and Women's Services et Anne Taylor, directrice générale de la Haven Society, avec nous par vidéoconférence.

Bienvenue mesdames. Vous avez sept minutes chacune pour présenter votre exposé.

Commençons par Anne Davis.

Mme Anne Davis (coordonnatrice de programme, Comox Valley Transition Society): Merci de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer devant vous aujourd'hui.

L'organisme pour lequel je travaille, la Comox Valley Transition Society, oeuvre dans le centre-nord de l'île de Vancouver, sur le territoire traditionnel non cédé de la Première Nation K'ómoks.

Nous offrons aux femmes victimes de violence conjugale et d'agression sexuelle — et à leurs enfants — divers services liés au traumatisme. Ces services incluent un centre de transition, un centre de désintoxication, un centre d'écoute des femmes, des services d'aide psychologique aux enfants témoins de violence, des programmes d'emploi, de prévention de l'itinérance et d'action directe auprès des Autochtones, des services de proximité pour femmes itinérantes ou vivant dans une pauvreté extrême, des groupes de filles, de même que divers programmes d'éducation, de sensibilisation et de prévention, dont un programme destiné aux hommes. Je travaille au sein de cet organisme depuis 25 ans et j'y ai occupé diverses fonctions, notamment celle de gestionnaire de notre centre de transition. Avant la mise sur pied de notre organisme, je me suis portée volontaire pour faire de ma maison un refuge pour les femmes et les enfants qui fuient la violence.

Votre comité a certainement entendu les témoignages de nombreux organismes sur un vaste éventail de sujets liés à la sécurité économique des femmes. Le but de mon exposé d'aujourd'hui est de vous faire voir la situation de l'intérieur, telle qu'elle se présente aux intervenants de première ligne dans le cadre des services offerts chez nous. Vous n'êtes pas sans savoir qu'au Canada, la moitié des femmes de 16 ans et plus a subi au moins une agression sexuelle ou physique. La violence conjugale et l'agression sexuelle sont les seuls crimes violents dont le taux d'incidence augmente. Il importe de souligner que la plupart de ces crimes sont commis dans le contexte de la vie quotidienne des femmes et que le plus souvent, leur auteur est connu de la victime. Il s'agit bien souvent d'un conjoint, d'un collègue de travail, d'un employeur ou d'un confrère étudiant. Parmi les victimes de violence familiale qui occupent un emploi, 82 % affirment que ces actes ont porté préjudice à leur rendement au travail. Nous avons nous-mêmes constaté que le traumatisme subi par les victimes les rend souvent incapables de conserver leur emploi ou de poursuivre leurs études. Elles se voient souvent contraintes de quitter la collectivité dans laquelle elles travaillent ou étudient.

Comment avancer dans la vie si nous ne sommes pas en sécurité dans nos foyers, nos lieux de travail et nos écoles? Les femmes doivent attendre trois à quatre mois pour avoir accès à notre programme de counseling. Je connais des programmes semblables dispensés par la Colombie-Britannique et dont la liste d'attente est de deux ans. Quelle que soit la forme d'agression subie, plus on intervient rapidement, plus les chances sont grandes que la victime puisse poursuivre son chemin dans la vie. Les spécialistes en ressources humaines le disent: lorsqu'un congé de longue durée se prolonge au-delà de six mois, la probabilité de retour au travail est inférieure à 50 %. Cette constatation démontre les conséquences évidentes de la violence sur les femmes qui, à la suite d'un événement traumatique, ont dû prendre congé de leur travail ou quitter leur emploi dans l'attente d'obtenir du soutien psychologique, ce qui peut durer des années.

Les refuges pour femmes ont une vocation beaucoup plus large que celle de servir de refuge contre la violence. Outre les services de soutien offerts jour et nuit, les refuges fournissent des services d'assistance juridique ainsi que de l'aide pratique pour aider les femmes à reconstruire leur vie. Les refuges de la Colombie-

Britannique n'ont pas reçu d'augmentation de financement depuis des années. Notre refuge de Comox Valley ne reçoit que le financement nécessaire pour offrir l'asile pendant un maximum de 30 jours. Dans les faits, certaines femmes y vivent jusqu'à six mois, souvent avec des enfants, faute de logement abordable. Nous passons beaucoup de nuits blanches, mais nous ne pouvons pas renvoyer ces femmes à la rue, elles n'ont nulle part où aller. Cependant, qu'arrivera-t-il si nous ne pouvons pas héberger la prochaine femme en danger? Les femmes qui cherchent asile chez nous sont souvent contraintes de quitter leur emploi, parce qu'elles doivent rester cachées et que leur lieu de travail est le premier endroit où leur conjoint ira les chercher. Les femmes dans cette situation ont besoin de pouvoir changer de cap rapidement pour reconstruire leur vie, conserver leur emploi ou en chercher un autre. Le manque de logements abordables constitue un gros morceau du casse-tête en matière de sécurité économique des femmes.

Nous exploitons un centre de désintoxication et d'aide au rétablissement axé sur le traumatisme. L'expérience a montré qu'un fort pourcentage de femmes toxicomanes sont aussi victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale. Combien de fois nous avons rencontré des femmes — dont des collègues de travail dans la collectivité — qui avaient mené des vies productives et qui avaient réussi à s'en sortir. Puis soudain, tout a basculé et l'emploi bien payé n'a plus été qu'un souvenir lointain. Elles s'étaient tournées vers la drogue et l'alcool pour tenir le coup.

● (0950)

Nous ne pouvons examiner la sécurité économique des femmes sans étudier le contexte dans lequel elles vivent. Nous ne pouvons changer la vie des femmes si nous ne changeons pas l'idée que les hommes se font des femmes. Nous avons besoin de financement pour créer des programmes destinés aux hommes et aux garçons. Ces programmes doivent s'inscrire dans une perspective féministe d'égalité entre les sexes et pour ce faire, ils doivent être administrés par des organismes de lutte contre la violence faite aux femmes ou, à tout le moins, en partenariat avec eux. Notre organisme accueille un groupe d'hommes dans le but de leur fournir l'occasion de réfléchir aux relations qu'ils entretiennent dans leur vie, et cela, dans un contexte positif. Cet important programme de prévention est financé par notre magasin d'articles d'occasion et par des subventions éventuelles.

Je n'ai pas encore parlé du système juridique, dont la réponse aux femmes s'est grandement améliorée depuis que je travaille dans le domaine. Il reste beaucoup à faire, mais c'est un sujet trop complexe pour que nous l'abordions aujourd'hui.

Nous avons besoin d'un plan d'action national sur la violence faite aux femmes, un plan qui traite de l'ensemble du contexte dans lequel les femmes vivent: logement abordable, sécurité du revenu, garderies abordables, équité salariale, accès à la représentation juridique et programmes de prévention destinés aux hommes. Les organismes qui assurent des services de soutien ont besoin d'un financement de base stable et permanent qui leur permet de répondre efficacement aux besoins réels.

Les instances gouvernementales supérieures doivent se montrer inflexibles dans leurs efforts pour maintenir le problème de la violence faite aux femmes — violence conjugale et agression sexuelle — au coeur de leurs priorités. Nous ne pouvons nous pencher de façon réfléchie sur la sécurité économique des femmes si nous ne nous attaquons pas au problème de la violence faite aux femmes.

Merci encore une fois de cette invitation à m'exprimer devant le Comité. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

● (0955)

La présidente: Très bien.

Nous allons maintenant passer à Ellen, pour sept minutes.

Mme Ellen Froot (directrice générale, Alberni Community and Women's Services): Merci beaucoup. Je suis très honorée de comparaître devant vous aujourd'hui.

En 1972, ma mère était nommée membre du premier Comité canadien d'action sur le statut de la femme. J'ai grandi en sachant ce que signifient égalité et inégalité. Une des grandes préoccupations de l'époque était l'iniquité salariale, et nous voici encore, 45 ans plus tard, à parler de discrimination salariale. Il faudra bien, à un moment ou à un autre, que nous nous penchions sérieusement sur ce phénomène.

Je m'appelle Ellen Froot. Je fais partie de l'Alberni Community and Women's Services Society, mieux connue sous le nom d'ACAWS. Notre organisme est animé d'une mission. Nos programmes sont les mêmes que ceux dont Anne a parlé, je ne vais donc pas m'attarder à les énumérer. J'aimerais vous dire quelques mots sur la collectivité de Port Alberni, une collectivité située sur l'île de Vancouver, qui compte un peu moins de 18 000 habitants. Port Alberni est surtout connue pour avoir abrité l'un des plus grands pensionnats indiens au Canada. La collectivité tout entière porte encore les douloureuses séquelles de cette école. À cause d'elle, des générations de femmes et d'enfants ont souffert et continuent de souffrir. Tous les jours, dans le cadre de nos programmes, nous côtoyons ces femmes, nous rencontrons des personnes qui ne comprennent pas que les sévices, la violence, les cris et les coups ne sont pas la norme, parce que dans leurs familles, ces choses sont la norme. Il faut briser ces cycles intergénérationnels et travailler d'arrache-pied à éliminer cette plaie qui gangrène la collectivité.

Sur le plan des études, les possibilités se limitent essentiellement à la formation en services sociaux et en soins communautaires offerte par le North Island College. Pour étudier dans le domaine des STIM, soit en science, technologie, ingénierie et mathématiques, il faut se déplacer hors de la collectivité. Or, pour beaucoup de femmes et de gagne-petit, cela représente un obstacle — quitter la famille et trouver quelqu'un pour s'occuper des enfants n'est pas chose facile.

L'édition 2015 du rapport *Signes vitaux* de Clayoquot Sound indique, entre autres, que le salaire de subsistance dans notre région est de 19,27 \$. Si, pour beaucoup, ce chiffre s'apparente au rêve, la réalité est que 67 % des habitants de la région gagnent moins que ce salaire suffisant. Le rapport de 2015 de Campagne 2000 sur la pauvreté des enfants et des familles de la Colombie-Britannique révèle que 31 % des enfants de moins de 18 ans de Port Alberni vivent dans des familles à faible revenu et que de ce nombre, 37 % ont moins de cinq ans. Malheureusement, force est de constater que nous faisons partie des trois collectivités les plus pauvres de la Colombie-Britannique. Nous avons le taux de pauvreté infantile le plus élevé de la province et 37,5 % des familles de Port Alberni sont des familles monoparentales.

Comme Anne a parlé avec beaucoup d'éloquence des programmes, des besoins et de tout ce qu'il reste à faire, je vais vous raconter une histoire qui pourrait être celle de n'importe quelle femme n'importe où au Canada, mais celle-ci est un peu plus explicite.

Une femme de 42 ans a été dirigée vers notre programme de lutte contre la violence. Elle était mariée depuis 10 ans à un homme qui

lui infligeait des sévices physiques et verbaux et lui proférait des menaces. Le couple a été séparé pendant un an, mais malgré cette séparation, les menaces ont continué. Accusé de voies de fait en juin de cette année, l'homme attendait sa date d'audience. Une ordonnance de non-communication a été rendue, mais les menaces n'ont jamais cessé et l'ordonnance de non-communication a été violée. Anne a fait allusion aux méandres du système juridique, qui sont loin de faciliter les choses pour les femmes.

Le couple a trois enfants dont le mari est le père biologique. La femme est mère au foyer. Pendant l'année de séparation, le mari a mis la maison familiale en vente — la maison était à son nom —, et la femme a continué à y habiter. La maison a été vendue en mai dernier et le 5 juillet, elle a dû chercher un endroit où habiter. Elle n'a pas de références à fournir, parce qu'elle n'a jamais eu à le faire. Et comme elle n'a aucun revenu, elle n'a pas la moindre idée d'où viendra l'argent pour payer le loyer. Elle a fait une demande d'aide au revenu et a touché de petites allocations, mais là encore, le patrimoine du mari et la perception générale que la famille avait de la richesse et les moyens de payer ont fait qu'elle n'a eu droit qu'à une aide minime. Elle s'est démenée pour payer les factures domestiques et a fini par décrocher un emploi à temps plein, cinq jours semaine, sept heures par jour, à salaire minimum. Elle doit en outre assumer des frais de garde pour enfants et n'a droit à aucune subvention. J'ai entendu les exposés des orateurs précédents sur les questions d'accès aux services de garderie.

Puis la journée de l'audience est arrivée. La femme était en route pour le tribunal lorsqu'une voiture a percuté la sienne à l'arrière. On l'a conduite à l'hôpital et elle n'a pas pu se présenter à l'audience. L'audience a eu lieu sans elle. L'homme a été inculpé. Il a reçu une peine de 18 mois de probation et une ordonnance de 18 mois de non-communication, tout en étant autorisé à entrer en contact avec les enfants. Il n'a écoupé d'aucune peine de prison et a pu retourner au travail sans que cette histoire ait une incidence sur son revenu ou sa sécurité. Il refuse de faire réparer la voiture, qui est enregistrée à son nom. Le couple n'étant pas officiellement séparé, la femme n'a droit à aucun produit de la vente de la maison. Le mari refuse de signer une ordonnance de séparation, ce qui signifie le début d'une longue procédure judiciaire.

● (1000)

On comprend comment cette histoire s'enchaîne, un écueil en entraîne un autre. La femme manque de temps et ne sait plus par quel moyen prendre soin d'elle-même et de ses enfants. Deux de ses enfants consultent des spécialistes, dont un intervenant auprès de victimes d'abus sexuel et un spécialiste pour enfants témoins de violence. Ces enfants resteront marqués pour le reste de leur vie.

Par chance, nous avons des programmes pour leur venir en aide et nous pouvons compter sur la collaboration des femmes qui en assurent la mise en oeuvre. Il y a des listes d'attente, mais heureusement, elles ne sont pas trop longues.

Des histoires comme celle-là, j'en entends tous les jours. Comme celle de cette autre femme expulsée de chez elle par son conjoint. Comme l'homme allait tuer leur chien, elle a saisi l'animal, l'a mis dans sa voiture puis a tenté de s'enfuir. L'homme a lancé la laisse du chien dans le pare-brise. Il l'a lancée si fort que l'agrafe métallique a fissuré le pare-brise. Vous voulez connaître la suite? La femme a réintégré le domicile conjugal, parce qu'elle n'avait aucun autre endroit sûr où aller.

Les facteurs qui fragilisent la sécurité économique des femmes sont nombreux. Au Canada, la violence familiale en est un des plus importants. Souvent, c'est une violence que nous ne voyons pas et dont nous ignorons l'existence. Les femmes ont peur de dénoncer leur agresseur et elles ont peur de partir. L'histoire que je vous ai racontée est révélatrice des nombreux facteurs liés à la violence conjugale, aux sévices faits aux femmes et aux enfants et à leur impact sur la sécurité économique des femmes au Canada. Beaucoup de ces femmes, je le rappelle, sont mères au foyer. Ce sont elles qui s'acquittent des obligations domestiques et assurent les soins parentaux. Elles n'ont aucune indépendance financière.

Or, lorsqu'elles sont dans l'obligation de travailler pour subvenir aux besoins de la famille, les emplois non qualifiés à salaire minimum sont souvent la seule option. Comme je l'ai dit tout à l'heure, les possibilités de formation dans le domaine des STIM ne sont pas légion par chez nous. Il faut se déplacer.

Quelles sont les solutions? Notre financement reste essentiellement le même. Il n'augmente pas. Ce qui signifie que depuis deux ou trois ans, nous accumulons des déficits. Si cette tendance se maintient et que nous ne réussissons pas à recueillir de nouveaux fonds, nous devons couper des programmes. Je ne pense pas que ce soit une solution.

L'aide sociale est minime; c'est une autre question sur laquelle il faut se pencher. Il est de toute première importance que les femmes qui quittent leur conjoint pour fuir la violence conjugale aient accès à des logements sûrs et abordables.

Pour terminer, j'aimerais introduire une notion. Si je tiens à en parler, c'est que je le ressens profondément. Lorsque j'évoque les femmes avec lesquelles nous travaillons, je veux utiliser le terme « réfugiées ». Oui, nous avons des réfugiées économiques ici même au Canada. Selon la définition du gouvernement canadien, une réfugiée est une femme qui quitte un pays où elle n'est pas en sécurité, où elle est exposée « soit à une menace à sa vie ou au risque de traitements ou peines cruels et inusités ». Vous savez quoi? Cette définition s'applique en tous points aux femmes victimes de violence familiale.

Il faut absolument veiller à ce que nos systèmes ne victimisent pas davantage ces femmes et leurs enfants. Nous avons tous un rôle à jouer. Nous avons besoin que le gouvernement fédéral s'engage à verser directement aux organismes de la collectivité — et non seulement par l'intermédiaire des provinces — le financement nécessaire à la création de programmes.

La présidente: Très bien. Merci, Ellen.

C'est maintenant au tour d'Anne Taylor, de la Haven Society, pour sept minutes.

Mme Anne Taylor (directrice générale, Haven Society): Je remercie mes deux collègues de l'île de Vancouver pour ces exposés des plus éloquents.

Je fais appel à votre imagination. Vous êtes sur le bord d'une rivière et vous apercevez une femme en train de se noyer flotter en aval. Vous vous jetez à l'eau, vous la tirez sur la rive et vous la ranimez. Puis, vous en apercevez une autre dans la même situation et vous faites la même chose; puis, vous demandez de l'aide, car vous en voyez une autre. Vous et vos concitoyens vous vous organisez parce que sans cesse des femmes et des enfants descendent la rivière et ils ont tous désespérément besoin d'aide.

À un moment donné, quelqu'un suggère d'aller voir ce qui se passe plus haut, mais en chemin, il y a de plus en plus de femmes et d'enfants dans la rivière. Et vous savez quoi? Je ne parle pas

seulement d'une rivière sur l'île de Vancouver, mais de toutes les rivières de la Colombie-Britannique, du Canada et du monde entier.

L'Organisation mondiale de la Santé a déclaré que la violence faite aux femmes est un problème de santé mondial de proportion épidémique. L'étude qu'elle a menée souligne la nécessité que tous les secteurs se mobilisent pour éliminer la tolérance à l'égard de la violence faite aux femmes et pour mieux soutenir celles qui en sont victimes. L'Organisation a aussi indiqué que les pays qui investissent dans les femmes et les filles constatent que leur économie s'en porte mieux dans l'ensemble. Quand les femmes ne sont pas en mesure de participer à part entière à une économie qui a un parti pris inhérent en faveur d'un sexe, personne n'y trouve son compte.

J'ai d'abord mentionné ces faits afin d'établir le lien essentiel entre la violence faite aux femmes et notre sécurité économique. Ma collègue, de la même région que moi, Deborah Hollins, directrice exécutive de la Nanaimo Family Life Association, a déposé un mémoire dans lequel elle explique les principaux facteurs qui influent sur la pauvreté des femmes et dans lequel elle présente des recommandations.

Nous appuyons sans réserve ce mémoire et nous insisterons sur le point principal qui en ressort, à savoir que la violence fondée sur le sexe et la sécurité économique des femmes sont intrinsèquement liées. Dans le cadre de mon travail, on me demande toujours la raison pour laquelle la femme violentée ne quitte pas ce milieu. Cette question montre une incompréhension du concept de la violence fondée sur le sexe. Nous savons que les femmes victimes de violence conjugale ont des antécédents socioéconomiques, éducationnels, ethniques et culturels diversifiés. On suppose implicitement dans cette question que la solution au problème consiste tout simplement pour la femme de quitter son milieu. J'irais même jusqu'à dire que c'est le reproche inhérent et insidieux qu'on adresse aux femmes tous les jours dans notre pays.

Une femme obligée de faire le choix de quitter le foyer à cause de la violence est en fait obligée de décider de vivre dans la pauvreté et d'y entraîner ses enfants. Elle sera confrontée à de nombreux obstacles dont l'inégalité salariale et le manque de services de garderie accessibles et de logements sûrs et abordables, outre ses craintes pour sa sécurité, le traumatisme qu'elle aura vécu et la forte probabilité qu'on ne la croit pas ou qu'on ne la prenne pas au sérieux ou peut-être même qu'on la blâme.

C'est un choix insupportable et déchirant qu'elle doit faire, souvent seule et craignant pour sa sécurité et celle de ses enfants. Elle doit choisir entre rester sur la rive et continuer à subir les abus et se lancer à l'eau où la pauvreté, l'incertitude et l'isolement l'attendent. Quel genre de choix est-ce?

Voilà plus de 30 ans que je travaille avec des femmes qui sont dans la tourmente ou pas loin. Haven Society oeuvre dans le même domaine depuis une quarantaine d'années. Nous avons un solide bilan en matière d'intervention face à la violence dans nos collectivités avec tout le lot de complexités et de défis que cela implique. La réalité est grave. On parle d'une épidémie et les choses ne s'améliorent pas. D'après Statistique Canada, une femme meurt aux six jours aux mains d'un partenaire intime. Voilà le sombre tableau de la violence faite par les partenaires intimes dans notre pays. Si elle survit et décide de s'enfuir, elle fera face à des défis incalculables pour bénéficier de ce qui devrait être un droit fondamental pour nous tous, le droit d'être en sûreté et en sécurité à la maison et dans la collectivité.

Des décennies de recherches montrent que les attitudes et les croyances sexistes au sujet du genre, de la famille, du mariage, de la sexualité et de l'intimité sont des facteurs favorables à la tolérance de la violence dont fait mention l'Organisation mondiale de la Santé. C'est à cause de ces attitudes et de ces croyances que sont commis des actes de violence fondée sur le sexe et qu'ils ne sont pas déclarés, mais plutôt rationalisés, justifiés et associés à un problème individuel de la victime.

Ce sont ces mêmes attitudes et croyances qui poussent les femmes à devoir se jeter à l'eau. Les efforts pour faire face à cet enjeu sont désespérément sous-financés et les services offerts à celles qui sont déjà dans l'eau croulent sous la demande.

• (1005)

Nous savons qu'il est impératif de miser sur la prévention et l'éducation et de s'attaquer au paradigme de la tolérance envers les attitudes et les croyances sexistes, mais les initiatives que nous mettons de l'avant ne sont pas financées de façon suffisamment pérenne. Par exemple, nous avons mis sur pied un excellent programme sur la prévention de la violence, Violence is Preventable, et les écoles de la région font la file pour l'obtenir, mais nous n'avons pas les ressources nécessaires pour répondre à la demande. Nous devons sans cesse interrompre nos efforts pour aller chercher du financement et nous replier sur des possibilités de plus en plus limitées d'obtenir des subventions. Il est très rare de pouvoir obtenir du financement sur plusieurs années. En Colombie-Britannique, le financement consenti aux maisons de transition n'a pas été augmenté depuis 2008 même si la demande pour nos services ne cesse d'augmenter.

Ce paradigme de la tolérance envers les attitudes et les croyances sexistes est à la base de l'éclosion de la violence et elle en est le terreau fertile par excellence. Bien que le nombre de crimes graves au Canada diminue, dans l'ensemble, ce n'est pas le cas des crimes graves fondés sur le sexe. Cette situation perdure depuis des décennies et ne se résoudra pas rapidement. Il faudra une stratégie exhaustive et multidimensionnelle. Il faudra outiller les collectivités en leur donnant les ressources nécessaires pour aider les femmes qui ont déjà fait le saut et pour être en mesure d'aller voir ce qui se passe en amont.

Le gouvernement doit faire preuve d'audace et de courage et prendre les rênes dès maintenant. Il est temps de choisir, d'aller au fond des choses et de régler le paradigme sexiste qui se manifeste dans nos maisons, nos rues, nos écoles et nos quartiers. Il est temps de mettre en place une culture qui prône la sécurité.

À cette fin, il faudra obtenir du financement pour plusieurs années, voire plusieurs décennies, afin d'instaurer des programmes d'éducation sociale visant à changer le paradigme sexiste qui prévaut. Il faudra des logements sécuritaires et abordables pour les familles. La crise du logement ne touche pas que des grandes villes comme Vancouver et Toronto; nous en ressentons aussi les effets ici à Nanaimo. Chez nous, les taux d'inoccupation sont alarmants.

En outre, nous avons besoin de ressources suffisantes et durables pour les organismes communautaires sans but lucratif qui s'occupent de violence sexiste, de garderies abordables et accessibles et de ressources pour permettre aux collectivités de collaborer, de s'associer et de trouver ensemble des solutions, générant ainsi une intervention sociale coordonnée s'appuyant sur la richesse, l'expertise et les connaissances qu'on trouve déjà dans chaque collectivité.

Nous avons aussi besoin d'une rémunération décente garantie pour tous les Canadiens.

Je vous remercie de m'avoir accordé votre temps et votre attention.

• (1010)

La présidente: Très bien.

Nous commencerons la période de questions avec ma collègue, Mme Vandenberg, pour sept minutes.

Mme Anita Vandenberg (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Merci beaucoup. Je vais partager mon temps avec Mme Ludwig.

Merci à vous toutes pour le travail incroyable que vous accomplissez. Nous savons que bien des femmes auprès desquelles vous intervenez ont vécu dans l'ombre et sachez que c'est l'une des raisons pour lesquelles nous menons cette étude. Nous avons pour objectif de nous assurer qu'elles deviennent visibles et que nous puissions trouver des solutions. Nous savons aussi que la violence et la sécurité économique se recourent et que cela devient un cycle en ce qui concerne la garde des enfants, la discrimination et le système judiciaire.

Il y a quelques mois, le gouvernement a annoncé des fonds supplémentaires de 90 millions de dollars pour bâtir ou remettre en état des maisons de transition pour survivantes de violence conjugale. Cette semaine, nous avons conclu un cadre multilatéral avec les provinces au sujet des garderies, et des fonds de 7,5 millions de dollars seront fournis au cours des 11 prochaines années.

En fait, outre le projet de loi C-51 que le gouvernement vient tout juste de déposer, ce comité éliminera des obstacles au processus judiciaire des femmes victimes de violence, notamment en redéfinissant la notion de consentement. De plus, cette semaine aussi, la ministre Monsef a annoncé une somme de 18 millions de dollars pour un appel de propositions — un appel de propositions sans précédent — à l'intention des organismes locaux qui cherchent des solutions.

Je demande à chacune de vous de bien vouloir indiquer en quoi cela aura une incidence et s'il y a des secteurs prioritaires qu'il faudrait aussi cibler.

Mme Anne Davis: Oui, nous avons pris connaissance de ces contributions et nous en sommes, bien entendu, ravies. Nous avons besoin de beaucoup plus. Je sais que c'est ce que le gouvernement entend à tous les niveaux, peu importe le sujet abordé. C'est toujours le même refrain, mais nous avons vraiment besoin de plus.

Il y a tant de femmes et tant d'enfants dont la vie a dérapé à cause de la violence. Certes, le fait que les victimes aient plus facilement accès à des refuges aidera, mais les refuges débordent. Pourquoi? L'une des mesures que le gouvernement pourrait prendre et qui serait très utile ce serait d'investir beaucoup dans la prévention auprès des hommes et des garçons. Le projet amorcé en Colombie-Britannique, le projet Be More than a Bystander, en collaboration avec les Lions de la Colombie-Britannique, a été repris par les Blue Bombers de Winnipeg — et je pense que l'ensemble de la ligue canadienne de football, la CFL, y a maintenant adhéré. Toutes les équipes y participeront, je crois. Des hommes qui sont adulés par d'autres hommes et par des garçons ont la chance inestimable de prendre la parole contre la violence.

Les personnes des Lions qui ont participé à ce projet, les joueurs qui ont été formés au départ, étaient un peu mal à l'aise de se retrouver dans les vestiaires, notamment parce qu'ils entendaient toujours des blagues sexistes. Ils ont dit que, grâce à la formation reçue, ils se sentaient obligés d'intervenir quand quelque chose de désagréable se produisait. Ils ont ajouté qu'avec le temps, la conversation a changé dans les vestiaires — c'est ce qui m'a le plus frappée. Ils n'entendent plus ce genre de commentaires. Des hommes qui font des changements pour les autres hommes et pour les garçons, c'est un très bel exemple.

Le gouvernement fédéral pourrait très bien prendre les devants dans ce dossier. Il est impossible d'améliorer la situation des femmes sans changer les perceptions des hommes.

•(1015)

Mme Anita Vandenbeld: Merci.

C'est à vous, madame Frood.

Mme Ellen Frood: Je ne suis pas en désaccord.

Je ne manque jamais une occasion de signaler que nous sommes un petit organisme communautaire qui reçoit des fonds de diverses sources, et tous nos programmes sont sans cesse sous-financés. Si le gouvernement fédéral va de l'avant avec cette initiative et libère des fonds supplémentaires, il serait tellement utile de recevoir des fonds sans être assujettis à des restrictions.

Anne Taylor a parlé des subventions et de la nécessité de toujours demander de renouveler le financement sans nécessairement l'obtenir. Nous avons besoin de viabilité à long terme. Nous devons être en mesure de savoir qu'elle nous est offerte. Cela ne se produira jamais avec un processus de demande de subventions.

Si vous jetez un coup d'oeil à mes états financiers des 10 dernières années, vous verriez sans difficulté les déficits de financement. Depuis 10 ans, nous essayons d'amasser des fonds — sans y parvenir toutes les années. Nous avons une réserve très limitée qui s'épuise pour que nous puissions maintenir nos programmes au même niveau.

L'essentiel pour moi, est que ce financement ne soit pas assorti de restrictions. Ne me dites pas que je dois remplir une demande de subvention; demandez-moi plutôt de vous montrer où se trouvent nos déficits et que nous sommes financièrement responsables. Ça, je l'accepte. Laissez-nous décider des besoins prioritaires de notre organisme. Du gouvernement fédéral directement aux organismes et ne nous imposez pas une autre étape.

Mme Anita Vandenbeld: D'accord.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Anne Taylor: Nul doute que je veux appuyer tout ce que mes distinguées collègues ont dit. Mon exposé visait à indiquer que nous devons faire un effort vraiment concentré, premièrement, pour nommer le paradigme qui existe [*Inaudible*] des misogynies sexistes au travail. Tous les secteurs doivent conjuguer leurs efforts à cette fin.

Vous avez parlé de visibilité. C'est l'une des choses que nous devons commencer à rendre visible. Le sexisme existe bel et bien dans notre pays comme en témoigne l'iniquité salariale qui perdure. Quand j'étais étudiante à l'université il y a 30 ans, je me souviens que j'étais consternée que les femmes gagnaient 80 cents par dollar. Aujourd'hui, c'est encore moins. C'est désespérant, mais en même temps cela prouve que nous n'avons pas accordé l'attention et les ressources là où il le fallait désespérément si nous voulons vraiment changer ce paradigme.

Mme Anita Vandenbeld: Merci.

Mme Karen Ludwig (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, Lib.):

La toute première fois que je me suis présentée devant le Comité, je cherchais à comprendre la raison pour laquelle les femmes devaient quitter la maison en cas de violence, car ce sont elles et leurs enfants les victimes ultimes.

Comment pouvons-nous changer la culture pour que ce soit l'agresseur qui doive quitter la maison et ressentir sa part de la peine?

Merci.

Mme Anne Davis: Je sais que, dans ma région, la raison qui serait donnée, c'est qu'il n'y a pas vraiment un endroit où les hommes peuvent aller. Par contre, il y a une maison de transition pour les femmes, donc, ce sont elles qui partent.

Mme Karen Ludwig: Ne pourrait-il pas y avoir des refuges pour les hommes qui se retrouvent dans cette...

Mme Anne Davis: Tout à fait.

Je suis mère et grand-mère. Je mène ce genre d'action depuis longtemps et cela me dérange vraiment. Il est parfois difficile de voir les conséquences pour les enfants qui sont arrachés à leur foyer et dont la vie est perturbée. Ils sont témoins de ce que leur mère vit et des agissements de leur père. Il doit y avoir une meilleure façon de faire les choses.

Mme Karen Ludwig: Merci.

La présidente: Très bien, votre temps est écoulé.

Nous cédon la parole à Mme Vecchio, pour sept minutes.

Mme Karen Vecchio: Merci beaucoup.

La question s'adresse aux trois témoins. Vous intervenez toutes auprès de victimes de violence et savez qu'il y a beaucoup à faire pour aider ces personnes à se rebâtir, à faire un examen de conscience et à retrouver le courage et l'estime de soi. C'est l'une des premières étapes pour parvenir à les remettre sur la route de l'emploi. Une fois certains de ces objectifs atteints, quelles possibilités vos organismes offrent-ils pour faire le pont entre leur passé horrible et leur emploi et leur propre stabilité économique?

Mme Ellen Frood: Notre mandat consiste d'abord et avant tout à chercher à comprendre le traumatisme que la femme a vécu.

Mme Karen Vecchio: D'accord.

Ce volet s'inscrit dans notre étude économique et je pose cette question tout simplement pour amener ces femmes sur la voie de l'indépendance et de la stabilité économiques. Je sais que pour certaines, comme vous l'avez dit, on parle d'une période pouvant aller jusqu'à six mois si elles ne sont plus sur le marché du travail. Il y a des enjeux importants aussi à ce chapitre. Or, pour rester dans le thème de l'étude, cela a beaucoup à voir avec la sécurité économique de la personne. Selon les résultats de l'étude que nous avons effectuée antérieurement et d'après mon expérience personnelle, je sais qu'il est important de rebâtir toute la personne. Je suis persuadée que toutes les trois, vous avez eu à le faire, mais comment vous y prenez-vous pour leur permettre de réintégrer la société?

• (1020)

Mme Ellen Froid: Dans notre univers, la transition correspond à une trentaine de jours dans un refuge et le counseling vise à aider les femmes à surmonter le traumatisme qu'elles ont vécu. En cours de route, nous leur offrons des services d'orientation vers d'autres organismes qui les aideront à trouver un travail. Je le répète, notre mandat consiste à tenir compte des traumatismes vécus, et non à nous occuper de l'emploi, mais nous sommes conscientes de l'autre côté de la médaille et de l'incidence économique.

Mme Karen Vecchio: Absolument.

Anne, que fait votre organisme, alors, en ce qui concerne...

Mme Anne Davis: C'est semblable. Nous avons un programme d'emploi, fondamentalement au niveau d'entrée. Comme Ellen l'a dit, notre rôle consiste à offrir du counseling, des services de soutien pratique aux femmes qui s'efforcent d'entrer sur le marché du travail ou d'y revenir. Dans le cadre de notre programme d'emploi, nous aidons ces femmes, par exemple, à rédiger leur curriculum vitae et à se vêtir convenablement pour les entrevues, tout ce qu'on peut faire pour les accompagner tout au long du processus. Cependant, nous ne sommes pas financés pour offrir le genre de programmes d'emploi à long terme qui existent dans notre collectivité et ainsi nous travaillons en étroite collaboration avec les responsables de ces programmes.

Mme Karen Vecchio: Anne, il y a peut-être quelque chose qui se fait à ce chapitre au sein de votre organisme?

Mme Anne Taylor: Bien, je pense que nos activités sont assez semblables, mais je tiens à souligner que quand une femme quitte le foyer pour mener une vie indépendante, le processus est très long et...

Mme Karen Vecchio: Je vous prie de comprendre. Je le sais très bien. Je pense aux prochaines étapes. Loin de moi l'idée de brusquer qui que ce soit. Je comprends le travail incroyable que vous faites auprès des personnes cassées par la vie. Je le comprends. Je pense que bien des femmes dans cette situation ont tellement de problèmes internes et physiques aussi. Or, je veux que nous parlions de la transition pour réintégrer sagement la société — vous pourriez donc peut-être poursuivre dans cette voie.

Mme Anne Taylor: Je voulais simplement insister sur le fait que, pour s'inscrire, par exemple, à un programme de formation ou à un programme de transition au travail, une femme violente doit être en sécurité. Cela ne se limite pas aux problèmes internes. Elle doit véritablement être en sécurité. Nous savons que, même après avoir quitté la maison de transition, les femmes ne le sont souvent pas à la maison et dans la collectivité.

Mme Karen Vecchio: Notre étude ne porte pas sur cet aspect, mais j'apprécie tout le travail que vous faites et, croyez-moi, je travaille très fort dans ma propre collectivité pour lutter contre la violence à l'égard des femmes, et je me battraï jusqu'au bout.

Une partie de cette étude concerne la prospérité économique des femmes. C'est pourquoi j'essaie d'obtenir l'information des trois témoins aujourd'hui, pour savoir où nous en sommes pour cette transition, car je reconnais que cela prendra du temps. Certaines femmes peuvent guérir en six mois. D'autres auront besoin de 20 ans, j'en suis pleinement consciente, mais elles doivent toutes passer par une période de transition avant leur réintégration sociale et la sécurité et la santé mentale sont des facteurs clés.

Cependant, nous cherchons à faire prospérer les femmes et leurs familles. Revenons aux organismes auxquels vous les recommandez. Que pouvons-nous faire pour les aider à s'occuper de ces personnes?

Y a-t-il un manque d'éducation? Ces personnes ont-elles la possibilité de retourner aux études pour achever leur éducation postsecondaire ou simplement pour obtenir un diplôme de formation générale? Quels programmes prévoyons-nous pour leur formation? Comment orientez-vous ces personnes vers les centres d'emploi?

Mme Ellen Froid: Nous sommes en communication avec le centre d'emploi et nous y envoyons les personnes directement. Une fois qu'une cliente quitte nos portes et se rend au centre d'emploi, nous perdons un peu le contact, mais nous avons entendu dire que ces programmes sont restrictifs, dans la mesure où la personne ne peut y accéder que pendant tel ou tel nombre d'heures avant de se faire dire qu'elle ne peut plus revenir. Je pense que la communication laisse à désirer en ce qui concerne la façon dont les gens travaillent.

Ensuite, je veux parler du système de justice, car je pense qu'il doit agir plus rapidement pour permettre aux femmes de maintenir leur sécurité économique, comme pour l'histoire que j'ai racontée de la femme dont la maison a été vendue et qui n'avait nulle part où aller. Le système de justice doit faire en sorte que les choses se passent plus rapidement pour les femmes devant les tribunaux et éviter de les faire languir dans des situations invivables.

Je sais que tout cela ne répond pas à votre question, mais notre mandat est tout autre. Nous voyons les conséquences du manque de sécurité économique chez les femmes dont nous nous occupons.

• (1025)

Mme Anne Davis: Puis-je ajouter que votre question traduit l'existence d'un manque qu'il faut combler?

Mme Karen Vecchio: Je vais parler de cette lacune dans les programmes.

Je travaille avec le centre pour femmes maltraitées de London, avec notre groupe de lutte contre la violence à l'égard des femmes dans le comté d'Elgin et diverses associations. Je le fais depuis des années et je comprends donc tous ces...

J'essaie juste de voir où est la disparité et comment la régler. C'est ce que nous devons étudier.

Je comprends tout ce que vous dites et je l'apprécie. Je crois que le travail que nous avons fait dans notre étude sur la violence à l'égard des femmes a été très percutant. C'est juste que pour moi, nous en sommes à la deuxième étape et il ne s'agit pas de recommencer ce que nous avons déjà fait. Croyez-moi. J'ai compris. Je ne veux pas sous-estimer l'importance du travail que vous faites. Je cherche simplement à voir comment nous pouvons contribuer à la prospérité des femmes. Je ne veux pas mélanger l'étude numéro un avec l'étude numéro deux, car c'est bien sur la deuxième que nous sommes en ce moment. Alors, comment pouvons-nous continuer à avancer?

La présidente: Votre temps est écoulé.

Ce sera au tour de Mme Malcolmson, pour sept minutes.

Mme Sheila Malcolmson: Merci, madame la présidente.

Merci à nos trois témoins. Nous allons citer textuellement une grande partie de vos remarques liminaires. Le lien que vous avez fait entre la violence familiale et l'insécurité économique est extrêmement fort. Vous avez décrit de façon très puissante le fait que nous n'allons pas obtenir la sécurité économique et la justice économique pour les femmes sans d'abord mettre fin à la violence à l'égard des femmes. J'ai entendu votre message haut et fort.

Je vous entends aussi toutes les trois affirmer très fermement que les gouvernements fédéral et provinciaux ont délégué la sécurité des femmes victimes de violence conjugale aux ONG. Nous avons la responsabilité de financer vos activités et non de vous faire présenter une demande de financement après l'autre. C'est ce que préconisent les néo-démocrates. J'ose espérer que les membres du Comité comprendront clairement que fournir ce genre de soutien est une voie vers la stabilité économique.

J'ai une question pour Anne Taylor de la Haven Society à Nanaimo. Nous avons pris connaissance mardi des commentaires d'un autre abri pour femmes, la Island Crisis Care Society, qui a déclaré avoir constaté un changement colossal dans la composition de la clientèle qu'elle accueille. Il s'agit de femmes âgées qui sont tombées dans la pauvreté. Elles n'ont pas de logement stable, elles sont vulnérables et n'ont jamais utilisé un abri de leur vie. Certaines sont octogénaires.

Vous avez peut-être constaté ce même genre de changement dans la composition de votre clientèle à vous. J'aimerais savoir ce que signifient ces changements pour votre personnel et votre budget. Comment réagit votre personnel face à cette demande accrue pour vos services?

Mme Anne Taylor: Je pense que l'analogie assez grossière que j'ai utilisée dans mon exposé, soit que nous passons beaucoup de temps à retirer des cadavres de l'eau, peut être prise de manière tout à fait littérale. Oui, nous voyons une augmentation dans les nombres.

Nous avons toujours eu une diversité de clientes. Quant aux femmes âgées, nous avons toujours vu des femmes de plus de 55 ans, mais nous en voyons de plus en plus, surtout dans l'île de Vancouver. Il n'est pas rare que des couples viennent ici en espérant s'y retirer. Ce que nous commençons à voir, c'est que parfois, c'est aussi une stratégie pour isoler encore davantage une femme, pour la retirer de sa famille et de ses liens sociaux et qu'elle se retrouve sur l'île où elle ne connaît personne.

Imaginez une femme dans la soixantaine ou même septuagénaire, mariée depuis des décennies, qui devient tout à coup victime de traitements toujours plus violents. Elle est subitement contrainte de recourir à des services dont elle n'avait jamais imaginé pouvoir avoir besoin.

Pour notre personnel, la réalité de ce que nous pouvons offrir à ces femmes est parfois décevante. Je pense que mes deux collègues ont mentionné que la crise du logement social est grave ici à Nanaimo. Les femmes sont dans l'impossibilité de trouver un logement sûr et abordable. Elles demeurent dans les abris plus longtemps — ce qui signifie que nous n'avons pas d'espace pour d'autres femmes qui chercheraient un abri d'urgence — mais en plus, elles finissent souvent par y revenir si le logement qu'elles trouvent par la suite laisse un peu trop à désirer.

Mme Sheila Malcolmson: Merci beaucoup.

Je vais m'adresser maintenant à la Comox Valley Transition Society et à la Alberni Community and Women's Services Society.

Votre député, Gord Johns, nous a recommandé de vous inviter. C'était un excellent conseil. Merci.

Madame Frood, j'ai été frappée par le lien que vous faites entre les pensionnats et les traumatismes intergénérationnels chez les clients que vous voyez. Hier soir, j'ai entendu dans une émission en ligne de CBC une citation du grand chef des Cris, Matthew Coon Come. Après 40 ans de service, il a déclaré que l'absence d'abris et de programmes sociaux pour les femmes oblige souvent les Cris à se diriger vers les centres urbains, où ils risquent l'itinérance et les abus.

Avez-vous constaté les effets de ce besoin urgent de services dans les zones rurales?

• (1030)

Mme Ellen Frood: Je ne peux pas parler pour absolument tous les services dans les zones rurales, mais je dirais que de nombreuses Premières Nations hésitent souvent à accepter des services dans les réserves car, pour une série de raisons, les agresseurs peuvent rester dans les réserves.

Ils recherchent ces services en dehors de leur propre communauté. Ils partent pour éviter les tantes, les oncles, les commérages. Ils basculent inévitablement dans la pauvreté hors réserve, sans accès aux services. Notre plus jeune client est un bébé de deux mois dans l'utérus et la plus âgée a 98 ans. C'est une famille de quatre générations qui est venue dans notre maison de transition. La situation oblige des générations entières de femmes ou de familles à vivre ensemble, souvent dans des conditions déplorables, sans financement suffisant.

Mme Sheila Malcolmson: Merci.

Madame Davis, le portrait que vous avez brossé des séquelles économiques de la sortie d'une relation est extrêmement puissant. Nous avons entendu beaucoup de témoignages au sujet des syndicats dans plusieurs provinces, dont le Manitoba, qui ont négocié un congé pour violence familiale dans le cadre de leurs conventions collectives. Aussi, la Colombie-Britannique a un projet de loi d'initiative parlementaire qui, nous l'espérons, finira par être adopté. Pouvez-vous nous dire en quoi il peut améliorer le sort des femmes, surtout s'il est intégré au Code canadien du travail, comme nous cherchons à obtenir?

Mme Anne Davis: Je pense que ce serait extrêmement utile. Cela aiderait certaines femmes à garder leur emploi, ce qui est vraiment important. À certains égards, je pense que cela aiderait à — je vais utiliser un mot épouvantable dans le contexte, mais enfin — normaliser le fait que ces situations se produisent et que les femmes doivent avoir un congé de travail pour y faire face.

J'ai travaillé au cours des années avec beaucoup de femmes qui ont perdu leur emploi à la fin de leur relation. Elles travaillaient pour une petite entreprise ou un petit magasin et leurs ex-conjoints continuaient à les harceler en personne ou au téléphone. Les employeurs n'étaient pas disposés à accepter ce genre de situation, elles devaient donc partir.

Tout ce que nous pouvons faire pour aider les femmes à conserver un emploi est vraiment important. C'est une pièce très importante du casse-tête.

Mme Sheila Malcolmson: Merci beaucoup à tous nos témoins.

La présidente: Très bien. Ce sera au tour de Mme Nassif.

[Français]

Vous disposez de sept minutes.

Mme Eva Nassif (Vimy, Lib.): Merci, madame la présidente.

Mesdames Davis, Frood et Taylor, je vous remercie de vos témoignages et de tout le beau travail que vous faites dans vos organismes respectifs pour aider les femmes.

Je voulais vous poser une question concernant l'importance des problèmes liés à la consommation de drogues et à la toxicomanie. Je ne fais pas seulement référence à la crise des opioïdes qui a fait des ravages récemment, mais en général. Disposez-vous de ressources pour aider les personnes touchées à surmonter ce genre de crise? Ce pourraient être des ressources quant à la réadaptation ou encore le fait d'offrir des conseils aux femmes ayant subi de mauvais traitements ou de la violence conjugale et qui s'adressent à votre organisme.

[Traduction]

Mme Ellen Frood: Puis-je répondre en anglais?

Mme Eva Nassif: Oui, bien sûr.

[Français]

Mme Ellen Frood: J'ai compris la question, mais je ne suis pas à l'aise d'y répondre en français.

Mme Eva Nassif: Ce n'est pas un problème.

[Traduction]

Mme Ellen Frood: Nous avons un centre d'accueil et nous y distribuons du matériel propre pour la consommation de drogues en plus d'avoir un programme de sensibilisation et de traitement à la naloxone. Nous avons du personnel formé dans ce domaine.

Nous accueillons souvent des jeunes. J'ai entendu parler d'une jeune fille de 13 ans qui était venue chercher des fournitures pour atténuer les méfaits de la drogue. Nous en avons profité pour la conseiller et l'aiguiller vers quelqu'un qui pourrait l'aider à surmonter sa toxicomanie.

Tout notre personnel est conscient du problème et aide les familles en leur offrant des services et une orientation. Outre notre centre d'accueil, nous n'avons pas de ressources directement liées à la consommation de drogues et à la toxicomanie.

• (1035)

[Français]

Mme Eva Nassif: Madame Davis, votre organisme offre-t-il de tels services?

[Traduction]

Je me demande simplement si votre organisation a des ressources pour aider les femmes toxicomanes, en particulier dans le cadre de la récente crise des opioïdes qui se poursuit.

Mme Anne Davis: Il y a de nombreuses années, nous avons regardé autour de nous et sur l'île de Vancouver, à Nanaimo au nord de l'île, il y avait 45 lits pour que des hommes se remettent de leur dépendance. Il n'y avait pas un triste lit pour les femmes. Nous avons réservé un ou deux lits à ces fins dans notre maison de transition, ce qui a été un peu difficile. Il y a deux ou trois ans, nous avons ouvert un centre séparé, indépendant, avec 12 lits pour les besoins de désintoxication et rétablissement.

Comme mes collègues l'ont dit, nous savons tenir compte des traumatismes subis et nous savons que chez les femmes, ce sont souvent ces traumatismes qui causent la dépendance. Très souvent, ce sont la violence et les agressions sexuelles. Les femmes peuvent rester chez nous pendant un certain temps pour notre programme de désintoxication suivi d'un programme de rétablissement. Nous avons deux ou trois suites — nous aimerions en avoir beaucoup plus — pour les femmes en transition, c'est-à-dire qui ont achevé leur programme de rétablissement et cherchent tout simplement à se remettre sur pied, à décrocher un emploi et à poursuivre leur vie normalement.

Oui, tout le programme est offert dans une optique féministe sensible aux antécédents de la personne.

Mme Eva Nassif: Merci.

Avez-vous quelque chose à ajouter, madame Taylor?

Mme Anne Taylor: Je pense que ce dont Anne Davis a parlé est quelque chose que nous aimerions voir à Nanaimo. Notre centre est plus grand, mais nos ressources sont très limitées. Nous comprenons également que les problèmes de dépendance chez les femmes avec qui nous travaillons font vraiment partie des complexités qui surgissent quand on est victime de violence dans son foyer, parfois pendant des décennies. Alors, oui, il manque quelque chose.

[Français]

Mme Eva Nassif: Ma prochaine question s'adresse à vous trois. Quelles stratégies recommandez-vous à notre gouvernement en vue d'empêcher les femmes qui subissent de mauvais traitements ou de la violence conjugale de retourner à la même vie, et plutôt les inciter à dénoncer ces situations afin qu'elles sortent de cette misère?

[Traduction]

Mme Ellen Frood: Le temps d'attente pour les personnes en réadaptation est extrêmement long. La liste est très très longue. Je dirais qu'il nous faut davantage de ressources pour les besoins de réadaptation des personnes que nous cherchons à aider.

Sur le plan de la dotation, le problème se pose une fois de plus au niveau du manque de fonds. Le centre d'accueil dont j'ai parlé a vu passer plus de 7 000 personnes. Je devrais plutôt dire « visites », car il pourrait s'agir d'une même personne s'y rendant plus d'une fois par jour. Or, avec une seule personne pour les accueillir, nous sommes gravement sous-financés et insuffisamment dotés pour songer à nous occuper des problèmes de toxicomanie. C'est une question de financement. Le manque de moyens est évident.

[Français]

Mme Eva Nassif: Ma prochaine question s'adresse encore à vous trois. Elle concerne les femmes qui vivent avec un handicap ou qui ont un enfant handicapé. Cela accentue leur statut de victimes de violence conjugale. Pensez-vous qu'il y a une corrélation entre ces femmes et les femmes ordinaires qui sont victimes de violence conjugale?

Mme Ellen Frood: Oui.

Mme Eva Nassif: Pouvez-vous nous donner des chiffres sur les femmes qui fréquentent votre organisme?

[Traduction]

Mme Ellen Frood: Non, désolée.

Les familles qui ont une personne handicapée au foyer peuvent être condamnées à rester à la maison sans avoir les moyens ni la possibilité de sortir et d'accéder aux services. Si on ajoute de la violence familiale à cela, c'est le cloisonnement total d'une personne obligée de rester, mettant sa vie continuellement en danger.

Il faut plus de services pour donner du répit aux familles ou si vous voulez en parler autrement, pour faire en sorte que les personnes handicapées ou les enfants handicapés plus âgés puissent intégrer le marché du travail plutôt que de rester à la maison et de dépendre des services sociaux.

[Français]

Mme Eva Nassif: Je ne sais pas s'il me reste beaucoup de temps, mais peut-être pouvez-vous donner une réponse brève à ma question. C'est au sujet du système judiciaire.

Nous savons tous que peu de femmes s'adressent à vos organismes pour signaler qu'elles sont victimes de violence conjugale. Pensez-vous qu'on aura besoin d'une réforme du système judiciaire, de sanctions plus sévères, de formations pour les hommes et les garçons? Pourriez-vous nous préciser ce sur quoi notre gouvernement doit mettre l'accent, en outre de toutes les subventions que nous accordons pour aider les femmes? Vous voyez les cas sur le terrain. Que pouvez-vous nous suggérer?

• (1040)

[Traduction]

Mme Ellen Froid: Je pense que nous devons accélérer le processus. Les temps d'attente sont beaucoup trop longs. Les femmes sont revictimisées par le système judiciaire qui les fait attendre interminablement pour changer leur situation de famille, obtenir du soutien et la garde de leurs enfants. Notre système est trop lent et les gens en souffrent.

La présidente: Bien.

La parole est à Mme Kusie pour cinq minutes.

Mme Stephanie Kusie (Calgary Midnapore, PCC): Merci beaucoup, madame la présidente.

Tout d'abord, je tiens à féliciter le Comité tout entier. Ce n'est que ma troisième réunion ici, mais je peux constater le poids et la complexité des problèmes que vous rencontrez. Il n'est pas une réunion où je ne m'en aperçoive pas. Toutes mes félicitations.

Inutile de dire que, comme membre du Parti conservateur, le rôle de la famille est très important pour moi, mais je reconnais aussi que la famille, peut-être historiquement, mais certainement de nos jours, est rompue à bien des égards. J'ai un fils. Compte tenu des témoignages aujourd'hui, la maman que je suis voudrait poser la question suivante à Mme Davis et à Mme Taylor: Avez-vous un conseil à me donner sur la manière d'élever mon fils pour éviter qu'il suive cette tendance que nous voyons dans la société et l'humanité depuis ce qui me semble une éternité?

Madame Davis, s'il vous plaît.

Mme Anne Davis: Eh bien, je crois que vous êtes bien partie. Vous êtes une femme qui joue un rôle de leadership.

Mme Stephanie Kusie: Trop aimable. C'est généreux de votre part.

Mme Anne Davis: Je pense qu'il est très important pour les garçons de voir les femmes assumer un rôle de leadership et exercer le pouvoir de manière juste et équitable.

Je dirais qu'il est important d'avoir un dialogue sur les femmes et la violence chaque fois que possible et je crois que les mentors masculins devraient en parler aussi s'ils en ont l'occasion. J'estime qu'il est important que nous en parlions tous avec nos jeunes.

Mme Stephanie Kusie: Merci.

J'ai adoré votre exemple de la LCF. Étant de Calgary, je suis une grande supporter des Stampeters, et je suis très inspirée par cet exemple, alors merci de nous l'avoir fourni aujourd'hui.

Que me recommandez-vous, madame Taylor, comme la mère d'un garçon?

Mme Anne Taylor: J'irais dans la ligne de ce que Anne dit. Je pense qu'il s'agit d'entamer le dialogue sur le tôt plutôt que sur le tard.

Je crois que le fait que vous posiez la question est déjà... Je serais optimiste en ce qui concerne votre fils.

Mais je pense qu'il s'agit vraiment d'avoir ces conversations parfois difficiles, car j'ai entendu dire à beaucoup de mamans qu'elles ne veulent pas parler à leur fils de la violence, du consentement et de ces choses qu'elles voudraient toujours étrangères à leur fils. Nous dirions quant à nous qu'il faut avoir ces conversations parce qu'il voit et capte toutes sortes de choses. Si ce n'est pas à l'école ou dans le quartier, c'est en ligne. Ce que les jeunes garçons voient en ligne est vraiment... je ne peux même pas trouver le mot juste pour qualifier à quel point c'est alarmant. Il faut vraiment faire en sorte que nos garçons nous parlent de leur perception des femmes et des filles, des relations, du mariage et de la famille, qu'ils nous posent des questions, qu'ils nous parlent de leur confusion. Quand ils disent: « Je te vois faire ça à la maison, maman, mais après je vois autre chose se passer dans mon école », c'est le genre de conversation qu'il s'agit de poursuivre.

Je ne saurais assez souligner l'importance de parler du consentement. Nous devons parler à nos jeunes garçons du consentement, pas seulement à nos filles.

Mme Stephanie Kusie: Merci beaucoup. J'apprécie sincèrement.

Quant à vos commentaires sur ce qu'ils voient en ligne, je crois que ce serait une tout autre étude, madame la présidente.

Madame Froid, vous me paraissez une personne incroyablement profonde. J'ai été très émue par vos remarques sur le fait qu'il y a 45 ans, votre mère était membre du Comité consultatif national sur les services à l'enfance et à la famille des Premières Nations. À votre avis, à la racine fondamentale de tout cela, pourquoi en sommes-nous toujours là après les millions et millions de dollars que l'on a investis depuis des décennies? Je rappelle qu'il y a eu une autre annonce de financement cette semaine par le gouvernement actuel, comme l'a reconnu ma collègue, Mme Vandenberg. Comment se fait-il que ces problèmes n'aient pas disparu?

Quelle est la racine de cela, à votre avis? Je sais qu'elle est profonde.

Mme Ellen Froid: Dois-je faire attention à mon langage?

• (1045)

Mme Stephanie Kusie: Non.

Mme Ellen Froid: Eh bien, les hommes n'écoutent pas. Ils continuent de laisser faire. Nous continuons de tolérer l'existence de ce plafond de verre, de cette différence, de cette inégalité entre les sexes.

Nous en parlons beaucoup, nous dépensons énormément pour essayer de savoir ce qu'il faut faire et il n'y a strictement rien qui se passe.

Mme Stephanie Kusie: Merci beaucoup.

Merci à nos témoins et à vous aussi, madame la présidente.

La présidente: Très bien.

Je tiens moi aussi à remercier nos témoins. Nous avons eu une excellente discussion. Je vous remercie du travail que vous faites, surtout pour sauver ces femmes.

Nous ne manquerons pas d'incorporer vos témoignages aux recommandations de notre rapport.

Quant à vous, mesdames, nous nous reverrons en principe mardi.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address: <http://www.parl.gc.ca>